

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN DE DOCUMENTATION



25^e Année

31 MARS 1969

N° 4

SOMMAIRE

- | | |
|--|----|
| 1) Mémorial (mois de janvier, février et mars) | 2 |
| 2) Chambre des Députés (mois de février et mars) | 4 |
| 3) Réunion des Ministres des Finances des Six à Garmisch-Partenkirchen | 6 |
| 4) Implantation d'une nouvelle Usine Goodyear à Colmar-Berg | 7 |
| 5) L'Inauguration d'une Plaquette commémorative de Monsieur Robert
Schuman à Luxembourg | 9 |
| 6) L'Agriculture et la Viticulture Luxembourgeoises en 1967 et 1968
Rapport de Monsieur Jean-Pierre Buchler, Ministre de l'Agriculture
et de la Viticulture, présenté à la Chambre des Députés dans le
cadre des débats budgétaires | 11 |
| 7) Nouvelles de la Cour (mois de janvier, février et mars) | 17 |
| 8) Conseil de Gouvernement (mois de février et mars) | 18 |
| 9) Nouvelles diverses | 20 |
| 10) Le Mois en Luxembourg (mois de janvier, février et mars) | 36 |

Mémorial

Mois de janvier

Ministère du Travail, de la Sécurité Sociale et des Mines.

Un règlement ministériel du 13 janvier 1969 complète l'arrêté ministériel du 11 mai 1959 portant fixation de la nomenclature générale des actes, fournitures et services médicaux prévus par l'article 308bis du code des assurances sociales, tel qu'il a été complété par les règlements ministériels des 31 mai 1963 et 6 juin 1968. (page 10)

*

Ministère du Trésor.

Un règlement grand-ducal du 6 janvier 1969 porte exécution de l'article 105, 2^e alinéa, numéro 5 de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 2)

Un règlement grand-ducal du 6 janvier 1969 porte exécution de l'article 137, alinéa 2, littera a et b de la loi concernant l'impôt sur le revenu (retenue d'impôt sur revenus supplémentaires). (page 3)

Un règlement grand-ducal du 6 janvier 1969 porte exécution de l'article 153 de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 6)

Un règlement ministériel du 7 janvier 1969 modifie le règlement ministériel du 23 septembre 1968 portant exécution de l'article 143 de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 7)

Un règlement ministériel du 11 janvier 1969 concerne les délais accordés pour le paiement des droits d'accise. (page 9)

Mémorial

Mois de février

Ministère d'Etat.

Un arrêté grand-ducal du 31 janvier 1969 concerne la fixation de la prochaine réunion de la Chambre des Députés. (page 23)

Un arrêté grand-ducal du 1^{er} février 1969 accorde démission honorable à MM. Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement, Pierre Grégoire, Albert Bousser, Antoine Wehenkel, Antoine Krier, Ministres, et Raymond Vouel, Secrétaire d'Etat. (page 25)

Un arrêté grand-ducal du 1^{er} février 1969 modifie l'arrêté royal grand-ducal du 9 juillet 1857 portant organisation du Gouvernement grand-ducal. (page 26)

Un arrêté grand-ducal du 1^{er} février 1969 porte nomination de M. Eugène Schaus, Mme Madeleine Frieden-Kinnen, MM. Marcel Mart et Gaston Thorn aux fonctions de Ministres. (page 26)

Un arrêté grand-ducal du 6 février 1969 porte constitution des départements ministériels. (page 29)

Un arrêté grand-ducal du 6 février 1969 porte attribution des départements ministériels aux membres du Gouvernement. (page 33)

Un règlement ministériel du 6 février 1969 fixe les indemnités de séjour revenant au personnel

astreint au service de nuit à l'aéroport de Luxembourg. (page 57)

*

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture.

Un règlement ministériel du 23 janvier 1969 fixe pour l'année 1969 le salaire annuel de l'ouvrier et de l'ouvrière agricole ou viticole logé et nourri. (page 23)

*

Ministère de l'Education Nationale.

Un règlement grand-ducal du 8 janvier 1969 porte fixation du programme de l'examen pour la candidature en droit. (page 18)

Un règlement grand-ducal du 24 janvier 1969 fixe les attributions des directeurs adjoints et des directrices adjointes des établissements d'enseignement secondaire. (page 53)

*

Ministère des Finances.

Un règlement ministériel du 8 février 1969 modifie le règlement ministériel du 20 juillet 1967 por-

tant fixation des sommes à tenir en caisse par les comptables de l'Etat. (page 63)

*

Ministère de la Force Armée.

Un règlement grand-ducal du 18 janvier 1969 modifie certaines dispositions de l'arrêté grand-ducal du 13 octobre 1958 portant règlement sur les frais de route et de séjour et les indemnités de déménagement revenant aux officiers, sous-officiers et autres membres de l'Armée, tel qu'il a été modifié dans la suite. (page 22)

*

Ministère de l'Intérieur.

Un règlement grand-ducal du 15 janvier 1969 porte réforme de la législation sur la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux. (page 19)

*

Ministère des Transports, des Postes et Télécommunications.

Un règlement grand-ducal du 15 janvier 1969 modifie le règlement grand-ducal du 15 juillet 1964

déterminant les conditions d'admission au stage, de nomination et de promotion du personnel des cadres inférieurs et moyens de l'administration des postes et télécommunications. (page 21)

*

Ministère du Travail, de la Sécurité Sociale et des Mines.

Un règlement ministériel du 16 janvier 1969 modifie l'arrêté ministériel du 11 mai 1959 portant fixation de la nomenclature générale des actes, fournitures et services médicaux prévue par l'article 308bis du code des assurances sociales, tel qu'il a été complété par les règlements ministériels du 31 mai 1963, 6 juin 1968 et 13 janvier 1969. (page 38)

*

Ministère du Trésor.

Un règlement ministériel du 11 janvier 1969 concerne le régime d'accise des huiles minérales. (page 18)

Mémorial

Mois de mars

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture.

Un règlement ministériel du 6 mars 1969 concerne l'importation des vins. (page 138)

*

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme.

Un règlement grand-ducal du 11 mars 1969 fixe les modalités d'octroi de la prime d'apprentissage prévue à l'article 8 de la loi du 29 juillet 1968 ayant pour objet l'amélioration structurelle des entreprises du commerce et de l'artisanat. (page 103)

Un règlement grand-ducal du 24 mars 1969 modifie le règlement grand-ducal du 16 août 1968 relatif aux prix maxima des appareils ménagers, électroménagers, radio-électriques, des téléviseurs, des antennes, des accessoires et pièces de rechange ainsi que du matériel d'éclairage et d'installation électrique. (page 152)

*

Ministère de l'Éducation Nationale.

Un règlement grand-ducal du 15 février 1969 concernant l'organisation et le fonctionnement du centre de logopédie. (page 82)

*

Ministère des Finances.

Un règlement ministériel du 25 février 1969 règle les conditions d'émission d'une tranche de six cents millions de francs de l'emprunt autorisé par la loi du 29 juillet 1968. (page 94)

Un règlement grand-ducal du 6 mars 1969 modifie le règlement grand-ducal du 20 septembre 1967 fixant l'organisation de l'administration des contributions directes et des accises. (page 95)

Un règlement grand-ducal du 7 mars 1969 porte exécution de l'article 107, al. 7 de la loi concernant l'impôt sur le revenu (forfait majoré pour les frais d'obtention des salariés invalides et infirmes). (page 97)

Un règlement grand-ducal du 7 mars 1969 porte exécution de l'article 111, al. 8, n^{os} 1 et 2 de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 99)

La loi du 10 mars 1969 porte institution d'une inspection générale des finances. (page 100)

La loi du 10 mars 1969 a pour objet de rectifier le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968. (page 105)

Un règlement grand-ducal du 10 mars 1969 a pour objet de modifier les délais inscrits à l'article 22 de l'arrêté grand-ducal du 21 décembre 1936 portant règlement sur la comptabilité de l'Etat, tel que cet article a été modifié dans la suite. (page 135)

Un règlement grand-ducal du 7 mars 1969 porte exécution de l'article 127, al. 6 de la loi concernant l'impôt sur le revenu (abattement forfaitaire pour charges extraordinaires des invalides et infirmes). (page 139)

Un règlement grand-ducal du 7 mars 1969 porte exécution de l'article 137, al. 2, lettres c et d de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 141)

Un règlement ministériel du 7 mars 1969 concerne les attributions du quatrième bureau de recette de l'administration de l'enregistrement et des domaines à Luxembourg. (page 142)

Un règlement ministériel du 10 mars 1969 porte modification du règlement ministériel du 17 mai 1967 relatif à l'organisation du bureau principal de recette des contributions à Luxembourg. (page 143)

Un règlement ministériel du 14 mars 1969 modifie le tableau des bandelettes fiscales pour tabacs. (page 146)

La loi du 24 mars 1969 a pour objet: 1. d'ouvrir au gouvernement un crédit provisoire de 1 700 000 000 francs pour les mois d'avril et de mai 1969; 2. d'autoriser le gouvernement à recouvrer les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1968 d'après les lois et tarifs qui en règlent l'assiette et la perception et 3. de rendre applicables certaines dispositions figurant au projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1969. (page 149)

Ministère de la Fonction Publique.

Un règlement grand-ducal du 30 janvier 1969 prévoit une nouvelle session d'examens à programme réduit pour les fonctions de la carrière de l'expéditionnaire et de l'expéditionnaire technique supérieures à celles de commis adjoint et de commis technique adjoint. (page 73)

*

Ministère de l'Intérieur.

Un règlement ministériel du 28 février 1969 modifie l'article 2 du règlement ministériel du 30 décembre 1959 portant institution au Ministère de l'Intérieur d'une commission permanente des finances communales et des subsides. (page 138)

*

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

Un règlement ministériel du 24 février 1969 modifie l'arrêté ministériel du 11 mai 1959 portant fixation de la nomenclature générale des actes, fournitures et services médicaux prévue par l'article 308bis du code des assurances sociales, tel qu'il a été complété par les règlements ministériels des 31 mai 1963, 6 juin 1968, 13 janvier 1969 et 16 janvier 1969. (page 89)

Chambre des Députés

Mois de février

5 février 1969 : 1^{re} séance publique. — Ouverture de la session. — Vérification des pouvoirs. — Allocution de M. le doyen d'âge. — Election du Bureau définitif. — Assermentation de M. Georges Wagner. — Election du Bureau (suite). — Allocution de M. le Président élu. — Nomination de la Commission des Pétitions. — Nomination de la Commission des Comptes. — Nomination des Commissions permanentes. — Renouvellement des mandats de M. le Greffier et de M. le Greffier adjoint. — Règlement des travaux parlementaires.

6 février 1969 : Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.

11 février 1969 : 2^e séance publique. — Assermentation de M. Hansen. — Analyse des pièces. — Remplacement de M. Antoine Krier comme membre de la Commission des Affaires Sociales. — Composition des délégations dans les institutions internationales. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Déclaration gouvernementale.

Réunion du Bureau. — Réunion de la Délégation luxembourgeoise du Conseil de l'Europe et de l'U.E.O.

13 février 1969 : 3^e séance publique. — Déclaration gouvernementale. — Discussion.

14 février 1969 : Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

19 février 1969 : Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

20 février 1969 : Réunion de la Commission des Affaires Sociales.

21 février 1969 : Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. — Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

25 février 1969 : Réunion de la Commission du Travail. — Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission des Comptes. — Réunion de la Commission des Affaires Militaires. — Réunion de la Commission des Affaires Economiques. — Ré-

union de la Commission de l'Enseignement. — Réunion de la Commission Juridique.

26 février 1969 : 4^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Projet de loi portant institution d'une inspection générale des Finances (n° 1193). Rapport de la Commission des Finances et du Budget. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Second vote constitutionnel. — Projet de loi portant règlement des comptes généraux de l'exercice 1964 (n° 1202). Rapport de la Commission des Finances et du Budget. Discussion générale. Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.

27 février 1969 : 5^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi portant règlement des comptes généraux de l'exercice 1964 (n° 1202). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet

de loi portant modification de certaines dispositions du code d'instruction criminelle visant la police judiciaire et le flagrant délit, et abrogation de l'article 65 de la loi du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire (n° 1003). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet de rectifier le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (n° 1326). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant la vente de gré à gré d'un terrain domanial situé commune de Wormeldange, section E de Dreibern (n° 1336). Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

Chambre des Députés

Mois de mars

4 mars : 6^e séance publique. — Assermentation de l'hon. M. Useldinger. — Analyse des pièces. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1969 (N° 1327). Rapport de la Commission des Finances et du Budget. Discussion générale.

Réunion de la Commission des Traitements. — Réunion de la Commission Constitutionnelle. — Réunion de la Délégation du Conseil de l'Europe.

5 mars : 7^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Ratification de la composition d'une commission spéciale. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1969 (N° 1327). Discussion générale.

Réunion de la Commission Agricole. — Réunion de la Commission des Pétitions. — Réunion de la Commission du Dommage de Guerre. — Réunion de la Commission des Bâtiments.

6 mars : 8^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1969 (N° 1327). Continuation et fin de la discussion générale. Discussion des chapitres du Ministère d'Etat.

Réunion du Bureau de la Chambre. — Réunion de la Commission des Affaires Sociales.

11 mars : 9^e séance publique. — Analyse des pièces. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1969 (N° 1327). Discussion des articles du budget des recettes ordinaires et extraordinaires, du budget des recettes et des dépenses pour ordre, des Ministères d'Etat et des Finances. Adoption des articles des sections 65, 85, 95, 00, 04, 05, 25, 34, 35 et 55 à l'exception des articles amendés.

Réunion de la Délégation du Conseil de l'Europe. — Réunion de la Commission des Transports.

12 mars : 10^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1969 (N° 1327). Discussion du Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur et du Ministère de la Fonction Publique. Adoption des articles de la section 02.0 à l'exception des articles amendés.

Réunion de la Commission des Traitements. — Réunion de la Commission de l'Enseignement.

13 mars : 11^e séance publique. — Projet de loi ayant pour objet 1) d'ouvrir au Gouvernement un crédit de 1 700 000 000 francs pour les mois d'avril et de mai 1969; 2) d'autoriser le Gouvernement à recouvrer les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1968 d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception et 3) de rendre applicables certaines

- dispositions figurant au projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1969 (N° 1327). Rapport de la Commission des Finances et du Budget. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1969 (N° 1327). Discussion des sections du budget des dépenses concernant le Ministère de la Fonction Publique, le Ministère de l'Education Physique et des Sports et le Ministère de l'Intérieur. Adoption des articles des sections 01, 09, et 39, 07 et 37, à l'exception des articles amendés. — Réunion de la Commission des Finances et du Budget.
- 17 mars : Réunion de la Commission des Affaires Sociales.
- 18 mars : 12^e séance publique. — Assermentation de M. Emile Krieps. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1969 (N° 1327). Discussion des sections du Ministère des Affaires Culturelles et des Cultes et du Ministère de l'Education Nationale. Adoption des articles 12, 10 et 11, à l'exception des articles amendés.
Réunion de la Commission du Travail. — Réunion de la Délégation Benelux.
- 19 mars : 13^e séance publique. — Lecture d'une proposition de loi. — Projet de loi portant modification des articles 815, 832, 866, 2103 et 2109 du Code civil (N° 1264). Seconde lecture. Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1969 (N° 1327). Discussion des chapitres de l'Agriculture et de la Viticulture.
- 20 mars : 14^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1969 (N° 1327). Discussion des chapitres concernant l'Agriculture, la Viticulture, le Travail et la Sécurité sociale. Adoption des articles des sections 19 et 49 ainsi que des sections 17, 18, 47 et 48.
- Réunion de la Commission des Bâtiments. — Réunion de la Commission de l'Urbanisation. — Réunion de la Commission des Travaux Publics.
- 24 mars : Réunion de la Commission Juridique.
- 25 mars : 15^e séance publique. — Dépôt d'une proposition de loi. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Lecture d'une proposition de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1969 (N° 1327). Discussion du budget du Ministère de la Famille, de la Population et de la Jeunesse et de la Solidarité Sociale et du budget du Ministère de la Santé Publique. Adoption des articles des sections 13, 14, 43 et 44 à l'exception des articles amendés.
Réunion de la Commission du Travail.
- 26 mars : 16^e séance publique. — Lecture d'une proposition de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1969 (N° 1327). Discussion du Ministère de la Santé Publique et du Ministère des Transports et de l'Energie. Adoption des articles des sections 15, 16, 45 et 46, à l'exception des articles amendés.
Réunion de la Commission du Travail.
- 27 mars : 17^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1969 (N° 1327). Discussion des chapitres concernant les Transports, l'Energie, la Force Publique et la Justice. Adoption des articles des sections 22, 52, 24, 54, 06, 36 et 03, à l'exception des articles amendés.
Réunion de la Commission des Finances et du Budget.
- 31 mars : Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

La réunion des Ministres des Finances des Six à Garmisch-Partenkirchen

La réunion trimestrielle des Ministres des Finances des Six s'est tenue les 13 et 14 janvier 1969 à Garmisch-Partenkirchen, sous la présidence du Ministre de l'Economie de la République Fédérale d'Allemagne, M. Karl Schiller, et du Ministre des Finances, M. Franz Josef Strauss.

Pris part à cette réunion M. le Baron J.C. Snoy et d'Oppuers, Ministre des Finances de Belgique, M.

F. Ortoli, Ministre de l'Economie et des Finances de France, M. E. Colombo, Ministre du Trésor d'Italie, M. A. Wehenkel, Ministre du Budget et de l'Economie Nationale du Luxembourg (M. Pierre Werner, Président du Gouvernement et Ministre du Trésor ayant été retenu à Luxembourg en raison de la formation du nouveau Gouvernement, mission dont il avait été chargé par son Altesse Royale le Grand-

Duc), M. F.H.M. Grapperhaus, Secrétaire d'Etat aux Finances des Pays-Bas, M. J.B. Schöllhorn, Secrétaire d'Etat aux Affaires économiques de la République Fédérale d'Allemagne, M. H. Ansiaux, Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique, M. A. Brunet, Gouverneur de la Banque de France, M. G. Carli, Gouverneur de la Banca d'Italia, M. P. Guill, Président de la Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, M. Zijlstra, Président de la Nederlandsche Bank, M. K. Blessing, Président de la Deutsche Bundesbank.

La Commission des Communautés Européennes était représentée par son Vice-président, M. Raymond Barre et par M. von der Groeben, membre de la Commission.

Le Président du Comité de politique budgétaire, M. Prof. Stamatii, le Président du Comité de politique conjoncturelle, M. Sérisé et le Président du Comité monétaire, M. Jonkheer van Lennep, prirent également part à la réunion.

Au cours de leur réunion les Ministres ont entendu le rapport du professeur Stamatii, Président du Comité de politique budgétaire, sur l'amélioration des mécanismes budgétaires de la Communauté. Ils ont eu un échange de vues sur ce rapport. Ils ont demandé au Président du Comité de politique budgétaire de transmettre ce rapport au Conseil et à la Commission. En outre, le Président de la réunion informera le Conseil, lors de sa réunion des 27 et 28 janvier 1969 du résultat de l'échange de vues des Ministres en se référant au rapport du Comité politique budgétaire.

Les Ministres ont discuté en outre des questions actuelles relatives à l'harmonisation fiscale dans les

Etats membres, notamment en ce qui concerne les dispositions concernant les mouvements de capitaux et les fusions des entreprises. Dans ce contexte ils ont entendu un rapport de M. von der Groeben, membre de la Commission.

Au cours de la deuxième journée, les Ministres et les Gouverneurs des Banques centrales ont eu une discussion approfondie sur l'évolution conjoncturelle au sein de la Communauté. Ils ont constaté, que ces derniers temps, les efforts communs consentis ont déjà abouti à des progrès en matière de rapprochement des objectifs de politique économique des Etats membres. Une convergence accrue dans l'évolution conjoncturelle ainsi qu'une coordination plus poussée des objectifs nationaux et des politiques nationales sont cependant nécessaires. Ces facteurs constituent avant tout une des conditions les plus essentielles pour un équilibre durable dans la Communauté et une contribution importante à la stabilité monétaire internationale. C'est également à cette conclusion qu'aboutit le rapport intérimaire présenté par le Comité monétaire et établi conformément au mandat donné par les Ministres des Finances et des Affaires économiques lors de la réunion des 8 et 9 septembre 1968 à Rotterdam; M. Jonkheer van Lennep, Président du Comité monétaire a commenté ce rapport. Ce rapport sera transmis au Conseil et à la Commission.

Au cours de la discussion sur la situation monétaire internationale, faisant suite à la conférence de Bonn, les Ministres et les Gouverneurs des Banques centrales ont constaté avec satisfaction l'apaisement qui s'est manifesté dans l'intervalle.

Implantation d'une nouvelle usine de Goodyear à Colmar-Berg

Lors d'une conférence de presse tenue le 11 mars 1969 à la Maison de Cassal à Luxembourg, une communication conjointe du Gouvernement luxembourgeois représenté par Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie, et de Monsieur George J. Buijtendijk, Administrateur-délégué de Goodyear-Benelux, a confirmé les plans concernant la construction d'une usine de production de moules pour la fabrication de pneumatiques et la mise en place des installations afférentes à Colmar-Berg.

Voici le texte de l'exposé introductif fait devant la presse par M. Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale :

Mesdames et Messieurs,

J'aimerais vous remercier cordialement d'être venus nombreux à la Maison de Cassal, notre invitation vous ayant annoncé la communication de plans concernant la mise en place d'une nouvelle unité de production par la « Goodyear Tire and Rubber Company ».

A mes côtés se trouvent six représentants de l'important groupe industriel dont quatre ont été directement associés aux tractations et négociations avec le Gouvernement et plus particulièrement avec le Département de l'Economie Nationale : M. George J. Buijtendijk, managing director, M. T. Gordon Smith, production director, M. Duane L. Fraser, financial director, M. Jean J. Vanschoor, sales director, M. Roger Quintus, finance manager, M. Paul Neyens, public relations manager.

Je me bornerai à prononcer quelques paroles d'introduction, M. Buijtendijk se chargeant de vous présenter le communiqué conjoint du Gouvernement et du Groupe Goodyear et de mettre en évidence les données économiques et techniques du nouveau projet.

Goodyear, après avoir investi presque un milliard de francs les dernières années dont un investissement de 650 millions de francs dans l'usine d'entoilages pour pneumatiques — le projet Luxembourg Industries S. A. — continue sur sa lancée.

Les plans sont arrêtés de mettre en place dans le voisinage du complexe industriel actuel une nouvelle unité de production de moules utilisés dans la fabrication de pneus.

L'investissement sera de 250 millions de francs et donnera lieu à la création de 250 emplois nouveaux, pour la plupart hautement qualifiés.

Voilà globalement pour un projet intéressant qui resserre les liens de complémentarité dans un ensemble industriel en expansion constante et qui ne gêne en aucune façon les sous-traitances actuellement établies dans le pays.

Qu'il me soit permis à cette occasion de souligner brièvement plusieurs points de politique économique générale.

A ce début de la législature nouvelle, la communication du projet Goodyear vient confirmer la relance de la politique d'industrialisation et de développement économique.

Sur le plan de l'information, du contact, du concours technique et de la propagande, l'ancien Board of Industrial Development a été ressuscité. Le comité de développement économique est à pied d'œuvre.

Goodyear nous aide à concrétiser un premier projet important.

Nous allons continuer dans cette voie et nous tâcherons d'intensifier le renouveau économique par la mise en place d'unités nouvelles et par la stimulation de la croissance des entreprises dynamiques déjà établies.

Cette action concrète sera assortie d'une information en profondeur, grâce à des missions organisées à l'étranger et à la publication de brochures publicitaires et de dépliants en plusieurs langues.

Pour ce qui est du projet qui vous est présenté aujourd'hui, j'aimerais souligner qu'il est absolument conforme avec les visées de la politique économique actuelle.

Pour ma part, je dégagerai seulement les traits suivants :

- nombre conséquent d'emplois qualitativement intéressants;
- effets salutaires d'une formation technique de la main-d'œuvre;
- intégration harmonieuse dans un ensemble industriel;
- liens directs avec le centre de recherches existant et donc regain d'importance sur le plan scientifique-technologique;
- réseau de vente efficace et organisé à l'échelle mondiale.

Je m'arrête là tout en vous redisant mon plaisir de voir concrétiser dans les meilleurs délais un projet d'industrialisation d'envergure.

Nos amis de Goodyear préfèrent un travail rapide et efficace. Au niveau administratif, technique et politique, nous avons mené rondement les choses en quelques semaines à la satisfaction réciproque et au profit de l'économie nationale.

A Monsieur Buijtendijk maintenant de vous commenter le communiqué de presse conjoint.

*

Après l'exposé du Ministre de l'Economie Nationale, M. G. J. Buijtendijk, Administrateur-délégué de Goodyear-Benelux, commenta devant la presse le communiqué conjoint dont nous reproduisons le texte ci-après :

Une communication conjointe du Gouvernement luxembourgeois représenté par Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie, et de Monsieur George J. Buijtendijk, Administrateur-délégué de Goodyear-Benelux, a confirmé aujourd'hui des plans concernant la construction d'une usine de production de moules pour la fabrication de pneumatiques et la mise en place des installations techniques afférentes à Colmar-Berg, Luxembourg.

L'investissement global est estimé à U.S. \$ 5 000 000 ou 250 000 000 francs. L'usine sera construite et exploitée par une nouvelle société de droit luxembourgeois, la « LUXMOLD S.A. » Elle sera localisée sur un site industriel d'environ 20 ha à Colmar-Berg, à proximité d'un complexe industriel en plein essor.

C'est en effet à Colmar-Berg que fut installée en 1950 l'usine de pneumatiques Goodyear S.A. qui depuis est devenue la plus importante usine de pneus Goodyear en Europe. Sept années plus tard, en 1958, le Centre Technique de Recherche Goodyear pour l'Europe fut ajouté aux installations existantes. Le Centre Technique n'a d'ailleurs pas cessé de s'agrandir. La construction de l'usine d'entoilages pour pneus, dont la production est destinée à toutes les usines de pneus Goodyear de par le monde, est pratiquement achevée, tandis que les travaux d'aménagement pour une piste d'essai convenant à des tests de pneus sur voitures roulant à haute vitesse seront entrepris incessamment.

L'essor constant que ce complexe industriel a connu depuis 1950 fait que du point de vue de son effectif de personnel Goodyear est d'ores et déjà la 3^e entreprise du Grand-Duché.

Les travaux de construction de « LUXMOLD S.A. » seront entamés immédiatement. Selon les prévisions du Gouvernement et des responsables de la Société, la nouvelle usine entrera en activité vers le début de l'année 1970. Elle occupera un effectif d'environ 250 personnes.

Selon les indications de Monsieur George J. Buijtendijk, « LUXMOLD S.A. » sera le fournisseur de moules pour pneus pour toutes les usines Goodyear à travers le monde. L'usine, une fois entrée en opération, permettra à la Société Goodyear d'activer ses programmes de développement de pneumatiques, d'en accroître l'efficacité, et d'installer de nouvelles chaînes de production à un rythme accéléré.

Goodyear s'assurera comme dans le passé les services des fabricants de moules luxembourgeois afin de compléter avantageusement la production de « LUXMOLD S.A. » L'usine utilisera des produits demi-finis provenant d'industries luxembourgeoises.

La communication des projets d'établissement concernant « LUXMOLD S.A. » suit de peu celle faite début février qui annonçait que Goodyear avait déjà décidé de construire sa première usine de moules près

d'Akron aux Etats-Unis, centre du plus important groupe mondiale dans le secteur du caoutchouc.

Ces nouvelles unités de production seront pourvues d'un équipement des plus rationnels et la production sera constamment sous le contrôle de machines électroniques des plus modernes. Comme l'indiquait Monsieur George J. Buijtendijk, l'usine pour pneumatiques de Colmar-Berg ainsi que le Centre Technique Goodyear contribueront puissamment à améliorer la technique du développement et de l'usinage des moules pour pneus.

La surface bâtie initiale de « LUXMOLD S.A. » sera d'environ 1 ha. Monsieur Buijtendijk a tenu à préciser qu'à part les étapes d'extension ultérieure de l'unité de production pour la fabrication de moules, l'usine entreprendra d'autres opérations d'usinage conjointement avec le bureau de développement de l'équipement du Centre Technique Européen de Goodyear.

Toutes les usines de pneus Goodyear en Europe ont effectué des agrandissements de leurs installations au cours de l'année passée pour satisfaire aux exigences d'un marché rapidement croissant. D'un

autre côté de nouvelles usines Goodyear ont été implantées en Grèce et en République Fédérale. A l'avenir la nouvelle usine à Colmar-Berg approvisionnera tout ce réseau de production de pneus en Europe avec des moules fabriqués au Grand-Duché.

Toujours suivant Monsieur Buijtendijk, la décision d'installer la nouvelle usine « LUXMOLD S.A. » à proximité du Centre Technique Européen fut prise en considération du fait que la Société pourra se servir efficacement de ce réservoir considérable de savoir technologique pour coordonner étroitement les travaux de recherche et de mise en œuvre industrielle.

Pour conclure Monsieur Buijtendijk a insisté sur le fait que depuis près de 20 ans Goodyear a joué un rôle actif dans la vie économique du Grand-Duché. Pendant tout ce temps Goodyear a toujours apprécié hautement les bonnes relations entretenues avec les Luxembourgeois et les autorités publiques, et ce sont par ailleurs la sollicitude et la coopération active du Gouvernement luxembourgeois à son égard qui ont été déterminantes pour la décision annoncée aujourd'hui.

L'inauguration d'une plaque commémorative de Robert Schuman à Luxembourg

Le 20 février 1969 a eu lieu au parvis du Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg une cérémonie en l'honneur de Robert Schuman, premier Président du Parlement Européen.

En présence des Ambassadeurs des pays de la Communauté accrédités au Grand-Duché, des parlementaires européens, de membres de la Commission des Communautés Européennes, dont M. Victor Bodson, M. Albert Coppé et M. Sicco Mansholt ainsi que de nombreuses personnalités luxembourgeoises, des allocutions furent prononcées par le Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères, Monsieur Gaston Thorn et par le Président du Parlement Européen, Monsieur Alain Poher qui, à l'issue de son discours, dévoila la plaquette représentant l'effigie du Président Robert Schuman.

Voici le texte du discours prononcé à cette occasion par M. Gaston Thorn, Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères :

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Monsieur le Président Poher, il vous revient le mérite d'avoir pensé à faire dédier par le Parlement Européen la présente plaque commémorative au premier président du Parlement Européen et nous vous sommes très reconnaissants d'avoir bien voulu asso-

cier à cette petite cérémonie le Luxembourg et son Gouvernement.

Rien ne pouvait plus toucher et émouvoir celui qui jusqu'avant hier a eu l'avantage d'appartenir à cette maison que de rendre aujourd'hui hommage à ce président français du Parlement Européen qui, il y a maintenant dix ans, presque jour pour jour, m'accueillait à Strasbourg, en patois, avec ces mots : « We' gét ött zu Letzeburg a we' gét ött mengem Frönd, dem Här Bech ? »

Rassurez-vous, Monsieur le Président, nous ne nous disputerons pas Robert Schuman, nous ne vous le disputerons pas, nous le nous partageons. Sa grande figure, sa personnalité, ses mérites, sont tellement grands, que non seulement la France et le Luxembourg, mais l'Europe toute entière s'associe à la célébration de son souvenir comme elle se confond et se fond dans son œuvre.

Au Président de cette haute assemblée, à laquelle je dois tant, à tous les parlementaires qui ont l'insigne privilège de continuer l'œuvre européenne dont Robert Schuman a jeté les bases, à tous ceux qui forment ou par leur volonté arriveront à former cette Constituante de l'Europe, j'apporte le témoignage du fidèle et profond attachement de mon pays aux idées et à l'idéal du Président Schuman.

Ce grand homme d'Etat français, né dans les marches françaises, élevé dans nos écoles et parlant

notre langue, plus sensibilisé donc que beaucoup d'autres, par les querelles européennes, a eu l'énorme mérite de ne pas verser dans un nationalisme exacerbé. Au contraire, il a puisé dans la longue tradition et la vie mouvementée de l'ancienne Lotaringie la conviction que le grand fleuve qui traverse l'Europe ne devait pas être une ligne de clivage, mais le nerf même de l'Europe de demain reliant l'Europe occidentale à l'Europe centrale. En ce faisant, il a gagné à l'Europe son nom et a tourné une page importante de l'Histoire.

Né dans cette cicatrice historique et géographique si souvent et si cruellement réouverte, Robert Schuman, le vôtre, le nôtre, celui qui appartient à nous tous puisqu'il appartient à l'Histoire, a rendu à notre patrie européenne sa vraie dimension et lui a permis de donner sa vraie mesure.

Pour ce faire, il a pensé qu'il fallait d'abord associer les deux grands antagonistes d'hier. Il a considéré ensuite que pour cimenter durablement cette union, il était indispensable d'y associer d'une part, les trois pays du nord-ouest et d'autre part, l'Italie qui ont si souvent été les glaciés et les lieux d'affrontement des deux grands qui maintenant devaient cimenter la réconciliation et il espérait que viendrait se joindre à ces pays l'Angleterre, quelque peu séparée géographiquement de l'Europe continentale, mais qui cependant ne fut jamais absente de l'Europe et qui dans l'avenir ne saurait en être dissociée.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, alors qu'on a encore l'impression que la Communauté des Six qui ne fut créée qu'hier, il importe déjà de remonter aux sources et il nous faut souhaiter, n'est-ce pas, Monsieur le Président Poher, vous qui fûtes le disciple avant d'être le continuateur de l'œuvre de

Robert Schuman, que dans l'intérêt de cette nouvelle génération qui conteste beaucoup et qui peut-être refuse trop à défaut d'idéal pour lequel elle puisse combattre, que soit formée dans cette maison, dans ce Parlement, une nouvelle vague d'hommes politiques, de tous pays, de toute tendance, à l'image des Schuman, De Gasperi, Adenauer, Spaak et Bech, c'est-à-dire des hommes qui forgeront pour demain une politique qui sera à la mesure des sacrifices d'hier.

Je ne puis en ce moment m'empêcher de penser que le destin suit si souvent des voies bien capricieuses. Robert Schuman a eu une longue vie et politiquement parlant il a parcouru un long chemin, et pourtant pensez qu'au moment où le siècle changeait de nom, Schuman enfant jouait à cinquante mètres d'ici sur les flancs de Clausen, dans la maison qui est la plus proche ici, aujourd'hui à l'ombre de ce bâtiment du Kirchberg, qui matérialise son legs européen. En cinq ans, nous avons inauguré, à cinquante mètres de distance deux plaques commémoratives retraçant le parcours de plus de soixante années d'une vie d'homme et d'homme politique.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mon pays est connu pour être fidèle à ses amis et à ses amitiés. Nous devons beaucoup à Robert Schuman, que pouvons-nous offrir en retour ? Ce n'est même pas une compensation que de vous offrir l'hospitalité puisque là encore c'est un cadeau que nous lui devons et que c'est un honneur que vous nous faites.

Je ne puis donc faire mieux que de prendre l'engagement devant vous, ses exécuteurs testamentaires, que notre petit pays tout entier défendra l'œuvre de Robert Schuman et que chaque fois que les Européens se compteront vous nous trouverez tous à vos côtés.

L'Agriculture et la Viticulture luxembourgeoises en 1967 et 1968

Dans le cadre des débats parlementaires concernant le projet de budget de l'Etat pour 1969, Monsieur Jean-Pierre Buchler, Ministre de l'Agriculture, a présenté le 19 mars 1969 à la Chambre des Députés un rapport exhaustif sur la situation de l'agriculture et de la viticulture luxembourgeoises en 1967 et 1968.

Outre les principales caractéristiques de l'agriculture et de la viticulture et les problèmes économiques y relatifs, le rapport du Ministre de l'Agriculture traite encore de la situation de l'agriculture luxembourgeoise dans le Marché Commun, de l'application de la loi d'orientation agricole du 23 avril 1965 et de l'application de la loi sur le remembrement des biens ruraux du 25 mai 1964.

Nous reproduisons ci-après la première partie du rapport du Ministre Jean-Pierre Buchler concernant les principales caractéristiques de l'agriculture et de la viticulture luxembourgeoises :

L'Agriculture luxembourgeoise en 1967 et 1968

Principales caractéristiques de l'agriculture luxembourgeoise en 1967 et 1968

Les recensements agricoles de 1967 et 1968 confirment la tendance de la réduction en nombre des exploitations agricoles.

Parallèlement l'étendue moyenne des exploitations agricoles recensées a augmenté. Ainsi, de 1966 à 1968, le nombre des exploitations agricoles de plus de 2 ha a diminué de 435 unités, soit de 6%. L'étendue moyenne de ces mêmes exploitations est passée de 17,9 à 19,2 ha, soit une augmentation de 7%.

Néanmoins, l'agriculture luxembourgeoise reste caractérisée par la prédominance de petites et moyennes exploitations agricoles, étant entendu que l'importance relative des exploitations agricoles au-dessus de 20 ha est en nette croissance.

La superficie des terres agricoles exploitées en location continue à augmenter, ce qui est la conséquence directe de la cessation de l'activité d'un nombre croissant d'exploitations agricoles.

L'utilisation des terres agricoles ne présente guère de changements par rapport aux années précédentes. Les tendances y constatées se maintiennent. Les céréales fourragères prennent une importance croissante. L'ensemble des terres agricoles diminue, alors que les prairies et pâturages continuent à augmenter.

En ce qui concerne le cheptel vif, la tendance dominante est celle du renforcement de la spéculation bovine.

Le cheptel porcin, par contre, reste soumis à des fluctuations irrégulières. Ce dernier état de choses, regrettable en soi, est la preuve que le mouvement de la spécialisation de la spéculation porcine n'a pas encore pris un départ suffisant, bien que cette pro-

duction, établie sur des bases rationnelles, soit de nature à offrir de réelles chances d'avenir à l'agriculture luxembourgeoise. Trop d'exploitations agricoles considèrent, en effet, la production porcine comme une production d'appoint, dont le volume est déterminé par la conjoncture des marchés.

La mécanisation de l'agriculture s'est poursuivie à un rythme rapide pour certaines machines. Le progrès de la mécanisation est mis en évidence par l'évolution des chiffres relatifs à la densité du matériel. En 1968, on comptait 124 tracteurs par 1 000 hectares de terres labourables, 37 moissonneuses-batteuses par 1 000 hectares de cultures céréalières et 82 machines à traire par 1 000 vaches laitières. Pour ces chiffres, le Luxembourg se trouve ensemble avec la R.F. d'Allemagne à la tête des pays membres de la CEE.

Ce haut degré de mécanisation de l'agriculture luxembourgeoise s'explique par la pénurie aggravée de main-d'œuvre et par le souci d'alléger les travaux. Il soulève, toutefois, le problème de l'utilisation rationnelle du matériel agricole. En effet, les investissements engagés dans le matériel agricole pèsent lourdement dans les dépenses d'exploitation. Il importe de propager et d'encourager encore davantage, dans l'avenir, l'utilisation en commun de machines agricoles et de promouvoir la spécialisation des exploitations agricoles.

Les recensements agricoles ne fournissent pas d'informations suffisantes sur la population active agricole et, notamment, sur les disponibilités de main-d'œuvres dans les différentes classes d'exploitations agricoles.

Sur la base des statistiques relatives à l'affiliation aux Caisses de pension et de maladie agricoles on peut évaluer la population agricole active totale à 12 500 personnes. Ce chiffre comprend les chefs

d'exploitation, la main-d'œuvre familiale y compris les épouses.

Le chiffre global ainsi établi ne tient cependant pas compte du fait qu'une partie de la population agricole active n'est pas pleinement occupée aux travaux agricoles. Tel est notamment le cas pour les épouses et personnes âgées. Il faut dès lors convertir le nombre des personnes actives en unités de travail (U.T.). Une analyse faite sur 1 000 exploitations agricoles a permis de conclure à un taux de conversion de 80%. En appliquant ce taux à la totalité de la main-d'œuvre agricole active, le nombre d'unités de travail effectives peut être estimé pour l'année 1967 à 10 000 personnes, dont 6 500 hommes et 3 500 femmes.

La population agricole active varie sensiblement par classes de grandeur des exploitations. L'analyse faite sur 1 000 exploitations et dont question ci-dessus a permis de dégager les chiffres suivants relatifs aux disponibilités de la main-d'œuvre agricole dans les différentes classes d'exploitations agricoles :

- exploitations de 5 à 10 ha :
15,0 U.T. par 100 ha de surface agricole utile;
- exploitations de 20 à 30 ha :
8,0 U.T. par 100 ha de surface agricole utile;
- exploitations supérieures à 50 ha :
3,3 U.T. par 100 ha de surface agricole utile.

Ces chiffres font apparaître un sous-emploi de la main-d'œuvre dans les petites et moyennes exploitations agricoles, d'où une productivité insuffisante du travail agricole qui se répercute défavorablement sur le revenu agricole.

La population agricole active continue à diminuer. Cette diminution est plus importante que celle relative au nombre d'exploitations agricoles. Généralement, on peut admettre que chaque année 600 per-

sonnes quittent le secteur agricole. Comme ce sont surtout les jeunes qui partent, il y aura rapidement un vieillissement prononcé de la population agricole. Déjà maintenant, la part des affiliés obligatoires à la Caisse de pension agricole âgés de plus de 50 ans représente 45%.

Pour le calcul du revenu agricole, les définitions retenues sont celles utilisées dans la comptabilité nationale, étant entendu que par revenu agricole on comprend la fraction du produit net au coût des facteurs servant à la rémunération de la main-d'œuvre familiale et du capital propre investi.

L'année 1967 est marquée par une nette progression du revenu agricole. Par contre, l'année 1968 accuse un recul très sensible et le résultat final est moins favorable qu'en 1966.

Il est intéressant, à ce sujet, de comparer l'évolution du revenu agricole à celle du revenu national. En prenant comme base l'année 1957 et en se rapportant aux estimations du Statec pour l'année 1968 le produit national brut au prix du marché a augmenté dans l'espace de 10 ans de 74,4%. Le produit brut de l'agriculture au prix du marché n'a augmenté, pendant cette même période, que de 6,7%.

De cette comparaison, deux conclusions se dégagent :

La croissance économique du secteur agricole a été beaucoup moins rapide que celle de l'ensemble des autres secteurs de l'économie nationale. Compte tenu du fait que le volume de la production agricole est loin d'avoir atteint ses limites potentielles, cette comparaison dénote le manque de spécialisation de l'agriculture luxembourgeoise ainsi que, eu égard au sous-emploi caractérisé de la main-d'œuvre agricole, le manque de productivité du travail agricole qu'il s'agit de rattraper.

Production finale totale de l'agriculture en 1967 et 1968

Produits	Quantités (en tonnes)		Prix nets par tonne		Valeur (millions fr)		Valeur (en %)	
	1967	1968	1967	1968	1967	1968	1967	1968
Froment	44 363	36 600	4 800	4 780	212,9	174,9	8,00	6,7
Seigle	6 002	2 300	4 300	4 230	25,8	9,7	1,00	0,4
Pommes de terre	40 000	40 000	1 500	2 000	60,0	80,0	2,25	3,1
Autres produits végétaux	—	—	—	—	5,0	5,0	0,20	0,2
Production végétale	—	—	—	—	303,7	269,6	11,45	10,4
Viande bovine	11 852	11 677	57 450	55 450	680,9	647,5	25,60	24,9
Viande de veau	403	292	73 930	77 730	29,8	22,7	1,10	0,9
Viande porcine	12 260	11 302	40 830	40 700	500,6	460,0	18,80	17,7
Lait	198 900	207 300	4 870	4 950	968,6	1 026,1	36,40	39,4
Oeufs et volaille	—	—	—	—	100,0	100,0	3,70	3,8
Autres produits animaux	—	—	—	—	68,0	65,0	2,60	2,5
Production animale	—	—	—	—	2 347,9	2 321,3	88,20	89,2
Divers	—	—	—	—	10,0	10,0	0,35	0,4
Production finale totale	—	—	—	—	2 661,6	2 600,9	100,00	100,0

Produit net de l'agriculture au coût des facteurs pour les années 1967 et 1968

	1967 Valeur (millions fr)	1968 Valeur (millions fr)
1) Production finale totale de l'agriculture	2 661,6	2 600,9
2) Dépenses d'exploitation	1 080,2	1 094,9
3) Produit brut de l'agriculture aux prix du marché	1 581,4	1 506,0
4) Bonifications d'intérêts (à ajouter)	23,5	24,0
5) Impôt foncier (à déduire)	38,0	38,0
6) Produit brut de l'agriculture au coût des facteurs	1 566,9	1 492,0
7) Amortissement des bâtiments et machines	360,0	380,0
8) Produit net de l'agriculture au coût des facteurs	1 206,9	1 112,0

Répartition du produit net de l'agriculture au coût des facteurs pour les années 1967 et 1968

	1967 Valeur (millions fr)	1968 Valeur (millions fr)
1) Produit net de l'agriculture au coût des facteurs	1 206,9	1 112,0
2) Rémunération de la main-d'œuvre salariée	92,0	92,0
3) Loyers payés	114,4	116,9
4) Intérêts des dettes	29,0	30,0
5) Revenu agricole	971,5	873,1
6) Compensations CEE pour les céréales	24,6	—
7) Revenu agricole effectif	996,1	873,1
Variation par rapport à l'année 1966	+ 7,0%	— 6,2%
Variation par rapport à l'année 1967		— 12,4%

Bien que les limites optima de la production agricole, considérées sous l'angle de la gestion de l'entreprise agricole, ne soient pas encore atteintes il est cependant vain d'attendre de la seule augmentation de la production une progression suffisante des revenus agricoles. La comparaison avec le revenu national montre plutôt que, si le secteur agricole considéré dans son ensemble prend une part de plus en plus faible du revenu national, l'évolution favorable du revenu de l'entreprise agricole individuelle est essentiellement fonction de la restructuration de l'agriculture en ce sens qu'un volume croissant de la production doit être produit par un nombre sensiblement moindre de travailleurs agricoles.

Les chiffres globaux fournis dans le tableau ci-dessus n'indiquent pas les variations de revenu à l'intérieur de l'agriculture elle-même. Les variations existent, et elles sont même considérables.

L'analyse du résultat économique d'un certain nombre d'exploitations agricoles permet de constater que le revenu varie en fonction de l'étendue de l'exploitation agricole, les exploitations les plus grandes ayant en moyenne également les revenus les plus

élevés. Toutefois, des écarts très importants existent aussi à l'intérieur de chaque classe de grandeur, la productivité étant loin d'avoir atteint partout le même niveau.

L'amélioration de la productivité agricole doit dès lors être un des premiers objectifs à rechercher.

Là où la capacité de production est insuffisante, une réorganisation de l'exploitation s'impose de manière à accroître substantiellement la production par unité de main-d'œuvre. Très souvent, cette réorganisation présuppose un agrandissement de la superficie de l'exploitation agricole. Dans tous les cas, cette réorganisation signifie une spécialisation plus poussée, à savoir l'abandon de spéculations peu productives et le développement des productions pour lesquelles l'exploitation se trouve le mieux placée, ainsi qu'une meilleure utilisation du progrès technique.

La possibilité d'agrandir la superficie de l'exploitation agricole dépend évidemment de la disponibilité de terres à louer ou à acheter à des conditions raisonnables. La réforme du droit successoral en agriculture contribuera à améliorer la situation actuelle. D'autre part, un projet de loi est en préparation con-

cernant le bail à ferme, ce qui augmentera la sécurité d'exploitation des terres prises en location. Des mesures complémentaires seront, toutefois, encore à envisager afin d'accroître la mobilité des terres.

En ce qui concerne la spécialisation, les agriculteurs devront davantage concentrer leurs efforts vers une plus grande simplification de l'organisation de leur entreprise et vers le développement des spéculations susceptibles d'améliorer efficacement la productivité, tout en s'efforçant de faire un meilleur usage des techniques de production, notamment dans les domaines de l'alimentation du bétail et de la mécanisation. Par la spécialisation et par une meilleure gestion de la ferme l'exploitant pourra s'attendre à un accroissement de la productivité du travail et

à une diminution des frais fixes, donc à une diminution de ses coûts unitaires. La spécialisation procurera, d'autre part, des avantages certains lors de la commercialisation des produits. Tout investissement nouveau devrait dès lors faire l'objet de la part des intéressés d'un examen critique préalable afin de savoir si les effets de l'investissement projeté vont dans le sens souhaité et exercent une influence positive sur l'efficacité de l'exploitation agricole.

Dans ce but une meilleure information à fournir aux agriculteurs individuels s'impose ; d'autre part le renforcement des critères sélectifs à appliquer dans le cadre de la loi d'orientation agricole doit être continué.

La Viticulture luxembourgeoise en 1967 et 1968

Principales caractéristiques

Les deux dernières années viticoles ont connu des conditions météorologiques très différentes.

La récolte 1967, soumise à des conditions climatiques relativement favorables, a pu atteindre une maturité convenable et le développement ultérieur des vins en fût et en bouteille était très propice à la qualité. L'année viticole 1967 peut être inscrite dans la lignée des bons millésimes.

La production de vins a été de 124 400 hl, soit légèrement inférieure à une production normale.

L'année viticole 1968, au contraire, a été caractérisée par un manque d'ensoleillement. Le temps humide et froid, surtout vers la fin de l'été, ne favorisait pas la qualité des moûts. Les vins issus de la récolte 1968 apparaissent comme étant de qualité modeste.

Avec 116 940 hl, la production de vin s'est révélée inférieure de 13% au niveau moyen des dix dernières années (135 000 hl).

Du point de vue de la structure du vignoble et de la production viticole, les années 1967 et 68 se ressemblent. Les cépages courants (Elbling et Rivaner) ont représenté plus ou moins 75% de la superficie totale du vignoble. Ces deux cépages sont intervenus pour environ 80% dans la production totale de vin.

Les importations de vins pendant les deux dernières années ont continué à progresser, pour atteindre en 1968 le niveau record de 53 150 hl. Ainsi, par rapport à 1966, les importations ont connu une augmentation de plus de 21%. Il faut cependant noter que le commerce importation-exportation tend à se développer de plus en plus. Ainsi, en 1968, plus de 6 500 hl de vins importés ont été réexportés par la suite.

Parmi les vins importés, les vins rouges sont en nette progression.

Une forte croissance des importations est enregistrée également pour les vins mousseux. Par rapport à 1966, leur volume a presque doublé et actuellement notre marché doit supporter une charge de quelque 200 000 bouteilles de vins mousseux de pro-

venance étrangère. Il s'agit avant tout de vins mousseux à bon marché d'origine française.

En ce qui concerne la provenance des produits importés en 1968, la France, avec 19 836 hl, est toujours le premier fournisseur du Luxembourg. Elle est suivie par l'Italie avec 11 800 hl et l'Algérie avec 11 500 hl.

La Grèce a su développer ses importations de plus de 1 200 hl. Comme les vins en provenance de ce pays sont offerts à des prix extrêmement bas, on peut s'attendre qu'à l'avenir cette concurrence s'accroîtra davantage.

L'évolution progressive des importations durant les dernières années montre que la viticulture luxembourgeoise se trouve de plus en plus en compétition avec les vins importés, et notamment les vins rouges. Ce fait est dû en partie à l'accroissement de la population étrangère dans notre pays.

L'examen des chiffres relatifs aux exportations de vins luxembourgeois durant les cinq dernières années fait apparaître une tendance très nette à la régression. Depuis l'année 1964, pour laquelle nos exportations avaient atteint le niveau record de 66 980 hl, les volumes de vins exportés ont diminué progressivement pour ne s'élever plus qu'à 51 166 en 1968. Par rapport à l'année 1967, nos exportations ont subi une régression de près de 6 300 hl.

Cette évolution descendante est due avant tout à une régression très forte de nos exportations en fûts vers la Belgique et les Pays-Bas, ainsi qu'à une diminution sensible de nos débouchés de vins pétillants sur le marché hollandais.

Les vins mousseux, par contre, ont pu développer, en 1968, leurs débouchés à l'exportation. Par rapport à l'année précédente, l'augmentation est de 8%.

Un progrès très net se constate également dans le domaine de nos exportations de vins en bouteille. Par rapport à 1967, nos débouchés ont augmenté de 12% pour les bouteilles de 1 litre et de 6% pour les flûtes de 0,7 litre. En 1968, la part des vins de qualité exportés en flûtes a pu atteindre le niveau record de 33% par rapport au total exporté. Cette

évolution est heureuse et montre que le consommateur étranger est de plus en plus porté vers un produit de qualité pour lequel il est prêt à payer un prix plus élevé.

Cette évolution est dans l'intérêt de la viticulture et il s'agit de la développer encore davantage, surtout qu'à l'avenir seuls nos vins de qualité pourront maintenir leur position sur les marchés étrangers.

En 1967, la commission de la marque nationale du vin luxembourgeois a expertisé 1 153 vins portant sur un volume total de plus de 68 000 hl. Par rapport à la production totale, sans l'Elbling, qui depuis 1951 n'a plus été admis à la marque nationale, le volume des vins dégustés a représenté plus de 95% de l'ensemble des vins produits. Pour les vins issus des cépages Auxerrois, Pinot blanc et Pinot gris, les volumes présentés à la commission de dégustation correspondaient presque à la totalité des volumes récoltés. Ceci prouve que les producteurs attachent actuellement un intérêt particulier à l'écoulement des vins sous un label de qualité.

78% des vins présentés ont été admis à la marque nationale et 19% des vins admis ont bénéficié d'une mention à caractère qualificatif.

Par application du règlement ministériel du 20 mars 1967, les vins Rivaner ont profité pour la première fois, depuis la création de la marque nationale en 1935, d'une mention à caractère qualificatif. Du fait que le Rivaner constitue plus de 50% de notre production et qu'il s'adapte très bien aux conditions climatiques de notre région, tant du point de vue quantitatif que qualificatif, son admission à une mention servira à l'avenir davantage les intérêts des producteurs et des consommateurs et sera susceptible de contribuer efficacement à l'élargissement des débouchés de nos vins de qualité sur nos deux marchés d'exportation principaux qui sont la Belgique et les Pays-Bas.

Les problèmes économiques qui se posent à la viticulture luxembourgeoise

Les problèmes doivent être vus à la lumière des orientations nouvelles qui se dégageront de la politique que suivra la Communauté Économique Européenne dans le secteur viti-vinicole.

Il est dès lors nécessaire de donner préalablement à l'analyse des problèmes économiques de la viticulture luxembourgeoise un résumé succinct des travaux de la C.E.E. dans le domaine viticole.

En vertu d'une décision du Conseil C.E.E., l'organisation commune des marchés viti-vinicoles doit entrer en vigueur le 1^{er} octobre 1969. Cette organisation s'étendra aux vins de qualité ainsi qu'aux vins de consommation courante appelés vins de table. Les propositions présentées par la Commission à ce sujet se basent sur la situation de la production viticole dans la Communauté.

À l'origine de la production de vin de la Communauté se situe un vignoble d'environ 2 846 000 hectares, ce qui représente un peu moins du tiers de la superficie du vignoble mondial. Sur ce total, l'Italie compte 1 533 000 hectares de vignes en production,

la France 1 243 000, la République fédérale 69 000 et le Luxembourg 1 200 hectares.

Dans la production communautaire, l'Italie intervient avec quelque 65 millions d'hectolitres, la France avec 63 millions et la République fédérale avec 5 millions. Le Luxembourg compte environ 130 000 hectolitres, ce qui représente à peu près la millième partie de la récolte communautaire totale.

La prédominance très nette de la production viticole de la France et de l'Italie explique que dans les propositions qu'elle a présentées au Conseil C.E.E., la Commission a essentiellement tenu compte de la structure telle qu'elle se présente dans ces deux pays. Les mécanismes prévus pour l'organisation des marchés, à savoir les conditions à imposer à la libre circulation intra-communautaire des vins, les mesures de stabilisation à l'intérieur du marché communautaire, la protection à l'égard des pays tiers, ont été conçus en fonction des caractéristiques propres de ces grands pays producteurs de vin.

Il est évident que dans leur conception actuelle les propositions de la Commission ne sont pas acceptables pour le Luxembourg, en particulier, et pour les producteurs viticoles des régions septentrionales, en général.

Alors qu'en France et en Italie, la teneur en alcool est considérée comme un facteur déterminant de la valeur des vins, il n'en est pas de même dans nos régions où la qualité d'un vin est jugée en fonction de sa fraîcheur, de son fruité, et de l'harmonie existant entre l'alcool, l'acide et les matières lui conférant le bouquet et l'arôme.

Il ne peut dès lors pas être question pour le Luxembourg d'accepter la teneur alcoolique comme critère absolu de l'appréciation du vin. De même, le Luxembourg ne peut pas admettre que le recours aux pratiques d'enrichissement du vin soit tenu dans des limites trop étroites, afin d'éviter que la majeure partie de la production viticole luxembourgeoise ne soit exclue de la commercialisation, notamment dans les années moins bonnes.

Si, dès lors, le Luxembourg plaide en faveur de la prédominance des critères organoleptiques dans l'appréciation des vins des régions du nord de l'Europe, il n'en reste pas moins que dans la définition des pratiques oenologiques admises, notre pays risque d'être amené à accepter des critères plus sévères que ceux actuellement en vigueur chez nous dans ce domaine.

Il s'en suit qu'un effort définitif devra être produit par le Luxembourg en vue de l'amélioration de la qualité de ses vins. Cet effort devra viser en premier lieu l'encépagement de son vignoble en encourageant la plantation des cépages les mieux indiqués dans les zones appropriées.

Les travaux effectués au cours des dernières années concernant la délimitation du vignoble luxembourgeois suivant les conditions climatiques du milieu peuvent servir d'orientation générale dans cette voie. Dans cet ordre d'idées, le Gouvernement n'exclut pas la possibilité d'instituer un système de primes d'arrachage en vue de favoriser une meilleure implan-

tation et un meilleur encépagement du vignoble luxembourgeois.

Les efforts à produire ne peuvent, toutefois, pas se limiter à ces deux aspects fondamentaux. Une attention accrue doit être portée aux pratiques culturales. Ces pratiques doivent tendre vers une production de qualité et non vers une production de masse. Le seul moyen efficace pour y arriver est celui du paiement du moût à la qualité. Il ne sert en effet à rien de prêcher la qualité, si le mode de paiement favorise ceux des viticulteurs qui produisent les rendements les plus élevés. Les responsables viticoles sont conscients de ce problème. Les décisions prises récemment par les caves coopératives en matière de paiement des moûts récoltés vont nettement dans la direction souhaitée.

Si le paiement à la qualité constitue la meilleure incitation à une politique de la qualité, d'autres mesures peuvent néanmoins y contribuer aussi. A ce sujet, il semble indispensable de réadmettre l'Elbling à la marque nationale sous réserve que certaines exigences puissent être prévues en matière de production et de vinification. En permettant à l'Elbling le bénéfice d'un label de qualité, il est créé une incitation économique en faveur de l'amélioration de la qualité d'un vin qui représente plus de 30% de la production luxembourgeoise et qui garde la préférence d'un nombre appréciable de consommateurs luxembourgeois.

Dans la recherche d'une meilleure qualité, une attention particulière revient aussi aux techniques modernes de la vinification.

Le millésime et le caractère variétal ont, sans aucun doute, une importance non négligeable sur la qualité de nos vins. Néanmoins, par des pratiques œnologiques appropriées, il est possible de se soustraire, dans une assez large mesure, aux hasards des conditions de production. L'objectif doit être de développer la production d'un vin dont les caractéristiques, d'une année à l'autre, ne présentent pas d'écarts trop grands et répondent au goût du consommateur.

La recherche de la qualité est, sans aucun doute, un élément important de l'amélioration de la situation économique de la viticulture luxembourgeoise. Les efforts ne doivent cependant pas s'arrêter là. La production n'est pas un but en soi. Le vin produit doit être vendu. A ce sujet, il y a lieu de souligner les initiatives prises par la profession viticole dans l'amélioration de son appareil commercial. La création de « Vinsmoselle », qui groupe actuellement les membres de cinq caves coopératives, a permis non seulement de rationaliser la gestion interne des coopératives viticoles, mais aussi la mise sur pied d'une organisation commerciale dont les effets bénéfiques se font déjà sentir pour le producteur.

Le rôle de l'Etat est d'encourager les initiatives de la profession viticole et de favoriser, par des interventions budgétaires, la mise en œuvre d'une politique d'investissements et de marché adaptée aux exigences de la situation.

Le rôle de l'Etat n'est pas de se substituer à l'initiative privée et d'assumer des responsabilités qui,

normalement, doivent incomber à la profession viticole elle-même. Le Gouvernement est d'avis que ce principe devra être également d'application dans l'organisation commune des marchés viticoles à établir sur le plan de la C.E.E.

Un système de garanties, tel que envisagé par la Commission C.E.E. dans ses propositions, doit nécessairement inciter le producteur à mobiliser toutes les réserves de sa production qui, en ce qui concerne la France et l'Italie, sont pratiquement inépuisables. Le déséquilibre permanent des marchés qui en serait la conséquence inévitable entraînerait des charges financières difficilement supportables pour la Communauté. D'autre part, au lieu de tendre vers une production adaptée aux exigences du consommateur, une telle politique ferait dégénérer la production viticole en production de masse.

Il est un dernier problème, capital pour la viticulture luxembourgeoise, qui reste posé sur le plan du marché commun. Il s'agit du régime d'exemption fiscale dont bénéficient actuellement les vins luxembourgeois, en vertu du protocole spécial du Luxembourg annexé au Traité C.E.E.

Le protocole spécial est formellement d'application pendant la seule période transitoire, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1969. Après cette date, le Conseil C.E.E. décidera, sur proposition de la Commission et à la majorité qualifiée, dans quelle mesure les dispositions du protocole actuel doivent être maintenues, abolies ou modifiées.

L'exemption fiscale dont bénéficie le vin luxembourgeois depuis 1922 lui a permis, jusqu'à présent, de soutenir tant bien que mal la concurrence des vins importés qui peuvent arriver sans restrictions quantitatives aucunes et à des prix souvent dérisoires sur le marché luxembourgeois et sur les marchés de nos partenaires de l'U.E.B.L. et du Benelux. L'avantage de 6 fr par litre de vin, dont profite notre vin au départ par rapport aux vins importés, est un élément déterminant dans la formation du revenu viticole.

Perdre cet avantage se traduirait nécessairement par une baisse correspondante du revenu viticole. Il n'est dès lors pas exagéré de dire que l'existence de la viticulture luxembourgeoise est liée au sort qui sera réservé au protocole spécial du Luxembourg.

L'exemption fiscale dont bénéficie la viticulture luxembourgeoise ne constitue aucune entrave à la liberté des échanges intra-C.E.E. Elle ne peut pas non plus être considérée comme discriminatoire à l'égard des autres producteurs viticoles de la C.E.E. qui, contrairement aux viticulteurs luxembourgeois, ont été sous la protection d'un régime contingentaire très efficace et qui, en règle générale, bénéficient de conditions naturelles et structurelles nettement plus favorables.

Dans les discussions qui vont s'ouvrir à ce sujet avec la Commission C.E.E. et les autres pays membres du marché commun, le Luxembourg ne pourra dès lors pas accepter l'abolition du régime d'exemption fiscale du vin luxembourgeois, à moins que des solutions de rechange soient trouvées qui, dans leur effet, peuvent avoir la même incidence sur le revenu viticole que le régime actuellement appliqué.

Nouvelles de la Cour

Mois de janvier

Le 4 janvier 1969, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour le charger de la formation du nouveau Gouvernement, Monsieur Pierre Werner, ancien Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 7 janvier 1969 annonce qu'à l'occasion du Nouvel An, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu successivement en audience les Chefs de Mission du Corps Diplomatique, les Membres du Gouvernement, le Président du Conseil d'Etat, Monseigneur l'Evêque, Monseigneur l'Evêque-coadjuteur, le Président de la Cour Supérieure de Justice, le Procureur Général d'Etat et les Représentants de la Force Armée.

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 22 janvier 1969 annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Charlotte, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au poste de Gendarmerie du Château de Berg.

*

Le 30 janvier 1969, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, chargé de la formation du nouveau Gouvernement. Monsieur Werner a rendu compte à Son Altesse Royale de l'accomplissement de sa mission et Lui a présenté ses propositions qui ont été acceptées.

Nouvelles de la Cour

Mois de février

Le 3 février 1969, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui Lui a présenté les Membres du nouveau Gouvernement.

*

Le 4 février 1969, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Monsieur Henry Cravatte, ancien Vice-Président du Gouvernement, Messieurs Pierre Grégoire, Albert Bousser, Antoine Wehenkel, Antoine Krier, anciens Ministres et Monsieur Raymond Vouel, ancien Secrétaire d'Etat.

*

Le 6 février 1969, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience le Président et les Membres du Bureau de la Chambre des Députés.

*

Le 8 février 1969, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont reçu en audience les

membres du comité-directeur de l'Association internationale de la Presse sportive.

*

Le 25 février 1969, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Kenichi Otabe, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Japon.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Armando Ramos de Paula Coelho, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Portugal.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Moshé Alon, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Israël.

Nouvelles de la Cour

Mois de mars

Le 12 mars 1969, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur André Muyumbu, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Burundi.

Le même jour, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont reçu une délégation du Comité luxembourgeois pour la Campagne Mondiale contre la Faim.

Le 27 mars 1969, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence le Marquis Orazio Antinori de Castel San Pietro Aquae Ortus, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Italie.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Fran-

cisnek Modrzewski, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Pologne.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Aoussou Koffi, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Côte d'Ivoire.

Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois de février

Le Conseil de Gouvernement a tenu plusieurs réunions de travail pendant le mois de février sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de sa séance du 4 février 1969, le Conseil a désigné Monsieur le Conseiller de Gouvernement Joseph Petit pour exercer les fonctions de Secrétaire Général du Conseil de Gouvernement. Il a mis au point les propositions pour la constitution des départements ministériels et la délimitation des attributions. En plus il a pourvu un certain nombre de mesures d'organisation et a arrêté le calendrier de ses prochains travaux.

Au cours de la réunion du 7 février 1969, le Conseil a mis au point, sur la base d'un document important présenté par le Ministre d'Etat, le texte de la déclaration gouvernementale dont la primeur est réservée à la Chambre des Députés qui en sera saisie lors de la séance du 11 février.

Réuni le 14 février 1969, le Conseil a approuvé un projet de loi concernant deux douzièmes provisoires supplémentaires du budget de 1969 en raison du fait que les discussions budgétaires ne pourront commencer qu'au début du mois de mars et que la promulgation de la loi budgétaire ne pourra avoir lieu avant le 1^{er} avril. Il a décidé de recommander à la Chambre des Députés de voter dans les plus brefs délais le budget rectifié de 1968 en proposant des dispositions légales permettant d'exécuter ce budget rectifié jusqu'au 31 mai 1969. En ce qui concerne l'année 1969 le Conseil a procédé à une première analyse de la situation budgétaire, de la situation de trésorerie et de la situation des fonds d'équipement à la lumière des programmes d'expansion économique et d'infrastructure. Le Conseil procédera au cours de la semaine prochaine à l'examen détaillé des amendements au projet de budget de 1969. Il saisira les instances législatives de ce train d'amendement, sans que soit porté préjudice au commencement des débats budgétaires. Il est entendu que l'ensemble du budget de 1969 aura forcément un caractère transitoire en attendant la mise en œuvre de nouvelles orientations. Le Conseil a en outre approuvé un projet de loi complétant la loi du 22 juillet 1963 relative à l'aménagement et à l'exploitation d'un port fluvial sur la Mo-

selle et projet de règlement grand-ducal portant règlement de la police du port de Mertert. Finalement le Conseil a approuvé le projet de loi portant augmentation du salaire minimum.

Au cours de sa réunion du 21 février 1969, le Conseil avait à examiner 205 amendements au projet de budget de l'Etat pour l'exercice 1969 qui s'étaient accumulés du fait que le budget de 1969 n'a pas été voté par la Chambre des Députés avant le 31 décembre 1968 et du fait du prolongement de la crise gouvernementale. Compte tenu des propositions de compression, les amendements auraient pour conséquence de majorer le projet de budget des dépenses de 1969 pour un montant supplémentaire d'environ 280 millions de francs. Le Gouvernement a examiné ces propositions en y appliquant dans la mesure où cela est possible pour un budget transitoire, les directives de sa déclaration de programme. Dans ce sens le train des amendements et différents crédits du budget originaire seront comprimés dans le sens de l'équilibre financier. Le budget amendé sera définitivement fixé au début de la semaine prochaine. De cette façon la Chambre des Députés disposera des données nécessaires pour entamer la discussion budgétaire. Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, a fait une communication au Conseil en rapport avec les entretiens qu'il a eus au cours de ces jours derniers concernant la crise de l'Union de l'Europe Occidentale. Il a également rendu compte au Conseil de la visite qu'il a faite au Ministre des Affaires Etrangères de la République Française le 20 février 1969.

Pendant la réunion du 24 février 1969, le Conseil a définitivement mis au point les amendements qu'il propose d'apporter au projet de budget de 1969. Le total des dépenses a été fixé à 11.115 millions de francs contre 11.070 millions de francs au premier projet de budget. Ce résultat a été acquis en opérant un certain nombre de compressions dans le budget ainsi que dans les amendements présentés au cours des derniers mois. Le mali global qui était de 225 millions de francs sera réduit d'une centaine de millions de francs. L'accroissement des dépenses par rapport au projet initial est surtout attribuable aux nouveaux crédits pour l'expansion économique, à

l'exécution des travaux publics en cours et aux besoins accrus de l'éducation nationale. Le Conseil a également eu un échange de vues sur le calendrier des prochains débats budgétaires.

Au cours de sa séance de travail du 28 février 1969, le Conseil a examiné le projet de loi portant institution d'un système de la taxe sur la valeur ajoutée. Il a fixé les régimes d'exemptions et de franchises. Il a retenu comme taux normal de la taxe le taux de 8% et comme taux réduit celui de 4%. Afin de pouvoir adapter ces taux au vu de l'expérience pratique, une clause de révision des taux

par règlement grand-ducal est inscrite au projet de loi. Le Conseil achèvera l'examen du projet de loi et en saisira incessamment le Conseil d'Etat et la Chambre des Députés. Il a arrêté les grandes lignes de la vaste campagne d'information qui doit précéder la mise en vigueur de ce nouveau système de fiscalité. Il a classé les différents projets de loi soumis au Conseil d'Etat par rapport à leur priorité chronologique. Finalement le Conseil a délibéré sur l'introduction d'une prime d'apprentissage en exécution de l'article 8 de la loi du 29 juillet 1968 ayant pour objet l'amélioration structurelle des entreprises du commerce et de l'artisanat.

Réunions durant le mois de mars

Le Conseil de Gouvernement a tenu plusieurs séances de travail au cours du mois de mars sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 7 mars, le Conseil a achevé l'examen du projet de loi concernant la taxe sur la valeur ajoutée, en fixant notamment le régime de l'imposition forfaitaire de l'agriculture et de la sylviculture ainsi que les dispositions transitoires concernant l'imposition des stocks existant au 31 décembre 1969 et la taxation des biens d'investissement. Le Conseil a précisé les modalités de la campagne d'information, qui sera organisée d'un commun accord entre l'Administration de l'Enregistrement d'une part et les Chambres et Organisations professionnelles d'autre part. Il a arrêté la liste des priorités des projets de règlements grand-ducaux dont le Conseil d'Etat est actuellement saisi. Le Conseil a souligné particulièrement l'urgence du projet de règlement grand-ducal portant réglementation de certaines professions paramédicales, divers règlements grand-ducaux portant exécution de certains articles de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu, du projet de règlement grand-ducal concernant l'exécution du tronçon de grande voirie de contournement de Leudelange et des projets de règlements grand-ducaux concernant la procédure des saisies-arrêts sur les rémunérations de travail, les pensions et les rentes d'une part, et fixant les taux de cessibilité et de saisissabilité des rémunérations, pensions et rentes d'autre part. Le Conseil a encore examiné une proposition d'arrangement en vue de l'implantation d'une nouvelle usine et y a donné son accord.

Pendant la séance du 14 mars, le Conseil a délibéré sur l'accord définitif à conclure entre la NAMSA et le Gouvernement luxembourgeois relatif à l'installation et au fonctionnement de ladite organisation dans le Grand-Duché. Dans ce contexte il a discuté sur le problème scolaire général qui se pose en rapport avec l'installation d'organisations européennes et internationales à Luxembourg. Le Conseil a délibéré ensuite sur les modalités d'un accord à conclure avec la Société de la Foire Internationale de Luxembourg

au sujet de la construction, sous la responsabilité de celle-ci, de nouveaux bâtiments de la Foire Internationale au Kirchberg. Le Conseil a approuvé un projet de règlement grand-ducal rendant obligatoire le contrôle médical des activités sportives de compétition et a arrêté le cahier des charges d'un concours pour la construction d'un Monument National symbolisant la solidarité luxembourgeoise pendant la deuxième guerre mondiale. L'emplacement du monument est prévu au Plateau du Saint-Esprit (Kano'nenhiwel). Le Conseil a en outre fixé les modalités du congé syndical à accorder aux représentants des associations représentatives professionnelles du personnel de l'Etat et du secteur de la sécurité sociale. Le Conseil a fait le point des problèmes des enrôlés de force en relation avec les contacts que le Ministre des Affaires Etrangères luxembourgeois aura prochainement avec le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne.

Pendant la réunion du 21 mars, le Conseil a fixé la procédure pour l'achèvement du rapport annuel que le Gouvernement soumet au Conseil Economique et Social sur la situation économique, financière et sociale du pays. Il a pris connaissance de l'avis émis par le Conseil Economique et Social sur la réduction de la durée du travail. L'avis du Conseil sera annexé à l'exposé des motifs du projet de loi que le Ministre du Travail est en train d'élaborer en cette matière. Le Gouvernement saisira le Conseil Economique et Social d'un mémorandum faisant état de sa conception au sujet du projet de loi portant création de comités mixtes d'entreprises et comportant la représentation des salariés dans les organes de gestion de certaines sociétés. Le Conseil a pris connaissance du fait qu'au cours de cette année les installations d'approvisionnement en eau à partir du lac du barrage d'Esch-sur-Sûre commenceront à fonctionner et des conséquences que le Gouvernement devra en tirer en ce qui concerne les rapports avec les différents syndicats des eaux et grands consommateurs. Le Conseil a en outre marqué sa volonté de promouvoir le Centre International d'Etudes et de Recherches Européennes qui fonctionne actuellement dans le cadre de la Faculté Internationale de Droit Comparé. Il estime en effet que la vocation de centre juridictionnel de la

Communauté Européenne qui a été assignée à la Ville de Luxembourg par le traité sur la fusion des exécutifs des Communautés Européennes milite en faveur d'une initiative qui tente à développer l'étude du droit européen et à faciliter les recherches dans ce domaine au plus haut niveau. Il a aussi approuvé

le projet de règlement grand-ducal fixant les tarifs maxima pour les redevances perçues sur les terrains de camping. Enfin le Gouvernement a approuvé un projet de loi portant création d'une allocation spéciale pour aveugles.

Nouvelles diverses

Télégramme de félicitations

Le 20 janvier 1969, à l'occasion de l'entrée à la Maison Blanche du Président M. Richard Nixon, Son Altesse Royale le Grand-Duc a adressé au nouveau Président des Etats-Unis d'Amérique le télégramme suivant :

Mr. Richard Nixon,

President of the United States of America,
The White House, Washington D.C.

At the moment that you assume the Presidency of the United States I have at heart to express you, on behalf of the people of Luxembourg, our confidence in your leading the great American nation, as always our ally and friend, to a peaceful and prosperous future.

I send you my warmest wishes for the success of your mission and for the continued welfare of the United States.

Jean
Grand Duke of Luxembourg

*

Décès du Général Dwight D. Eisenhower

Le décès du Général Dwight D. Eisenhower, survenu le 28 mars 1969 à l'âge de 78 ans, a été vivement ressenti au Grand-Duché, où la population se souvient avec gratitude du rôle déterminant que l'illustre défunt a joué dans la libération du Grand-Duché en 1944.

A l'occasion du décès du Général Dwight D. Eisenhower, ancien Président des Etats-Unis d'Amérique, des télégrammes de condoléances furent adressés par Son Altesse Royale le Grand-Duc au Président des Etats-Unis d'Amérique et à Madame Eisenhower, ainsi que par le Président de la Chambre des Députés et par le Président du Gouvernement à Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg. Voici le texte de ces télégrammes de condoléances :

President Richard M. Nixon
White House
Washington

Deeply grieved to learn of the death of the General Eisenhower I have at heart to convey to you on behalf of the Luxembourg people my warmest con-

dolences in the sorrow caused to the American people by this sad bereavement. Not only the United States of America but the whole free world suffer an irreplaceable loss. The memory of his achievements in war and peace will remain as an inspiration to us all.

Jean
Grand Duke of Luxembourg

Mrs. Dwight D. Eisenhower
Walter Reed Hospital
Washington

Deeply affected by the sad news the Grand Duchess and I send you our most heartfelt sympathy. We are in thoughts with you in your great sorrow and feel with you the loss and bereavement that the departure of General Eisenhower has left with you and your family.

Jean

Au nom des membres de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg, je vous assure, M. l'Ambassadeur, de l'immense douleur et des vifs regrets que tous les Luxembourgeois éprouvent à l'occasion de la mort du vénéré Président Eisenhower.

Le peuple luxembourgeois gardera à jamais le souvenir du vaillant soldat, libérateur de notre patrie, et du grand homme d'Etat, guide du monde libre. Je vous prie de transmettre nos sentiments de condoléances émues à la Chambre des Représentants et au Gouvernement des Etats-Unis, ainsi qu'à Madame Eisenhower.

Pierre Grégoire
Président de la Chambre
des Députés

Avec la nation américaine, le Luxembourg déplore la perte du Général Dwight D. Eisenhower, d'une grande figure historique qui a joué un rôle déterminant dans la libération de notre territoire et le recouvrement de nos libertés. De ce fait une gratitude indélébile à l'égard de l'illustre défunt se trouve inscrite dans nos cœurs et dans nos esprits. La mémoire d'un chef militaire prestigieux et d'un grand Président sera fidèlement gardée dans ce pays qui se rappelle les témoignages de sympathie que lui a marqués feu le Président Eisenhower au cours de ses différents séjours au Luxembourg.

Je vous prie de transmettre au Gouvernement des Etats-Unis, ainsi qu'à Madame Eisenhower, mes

condoléances personnelles et celles du Gouvernement luxembourgeois.

Pierre Werner
Président du Gouvernement

Son Altesse Royale le Grand-Duc a assisté aux obsèques du Général Eisenhower, qui furent célébrées à Washington le 31 mars 1969. Le Gouvernement luxembourgeois y était représenté par Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement.

Un service religieux fut célébré à Luxembourg le 31 mars à la mémoire de l'ancien Président des Etats-Unis d'Amérique et Libérateur du Grand-Duché. A ce service assistèrent Son Excellence Monsieur Alfred Loesch, Grand Maréchal de la Cour, les membres du Corps diplomatique résidant à Luxembourg ainsi que de nombreuses personnalités luxembourgeoises et une délégation de l'American Luxembourg Society.

*

Visite à Luxembourg du Président de la Commission des Communautés Européennes

Le 25 février 1969, le Président de la Commission des Communautés Européennes, Monsieur Jean Rey, a fait une visite à Luxembourg au cours de laquelle il a rencontré Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, Président en exercice du Conseil des Communautés Européennes.

A cette occasion le Président Jean Rey a également eu un entretien avec plusieurs membres du Gouvernement.

Un déjeuner avait été offert par le Gouvernement luxembourgeois en l'honneur du Président de la Commission des Communautés Européennes.

*

Réunion du Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale à Luxembourg

Les 6 et 7 février 1969 a eu lieu à Luxembourg, au Centre européen du Kirchberg, une réunion du Conseil des Ministres de l'Union de l'Europe Occidentale (U.E.O.), sous la présidence du Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères, Monsieur Gaston Thorn.

A l'occasion de cette réunion le nouveau Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères a reçu au cours d'une série de visites de courtoisie ses homologues de l'Union de l'Europe Occidentale, à savoir : M. J.M.H. Luns, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas, M. P. Harmel, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, M. J. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat français aux Affaires Etrangères, The Rt. Hon. M. Stewart, Secrétaire d'Etat britannique aux Affaires Etrangères et au Commonwealth, M. P. Nenni, Ministre des Affaires Etrangères d'Italie, M. G. Jahn, Secrétaire d'Etat parlementaire au Ministère des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne, M. R. Lahr, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères de la République Fédérale

d'Allemagne, ainsi que le Secrétaire général du Conseil de l'U.E.O., M. M. Iweins d'Eeckhoutte.

*

Visite à Bonn du Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères

Le 24 mars 1969, le Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères, Monsieur Gaston Thorn, a rencontré à Bonn son homologue allemand Monsieur Willy Brandt pour un échange de vues sur des questions bilatérales et européennes ayant trait aux problèmes de la C.E.E. et de l'U.E.O.

Le problème très important de l'aménagement du territoire dans le triangle Sarre-Lorraine-Luxembourg a été notamment soulevé à cette occasion, ainsi que la question des enrôlés de force luxembourgeois dans la Wehrmacht pendant la deuxième guerre mondiale.

Voici le texte du communiqué qui a été publié à l'issue de la visite à Bonn du Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères :

« Der neue luxemburgische Außenminister Gaston Thorn stattete am 24. März 1969 dem Bundesminister des Auswärtigen Amtes einen ersten Besuch ab. Dabei fand ein Gedankenaustausch über bilaterale und europäische Fragen, insbesondere Probleme der EWG und der WEU statt. In Fragen der Entschädigung der Zwangsrekrutierten wird das Auswärtige Amt mit den zuständigen deutschen Stellen in Verbindung treten. »

*

Election du Président du Parlement Européen

Au cours de la session constitutive du 11 mars 1969 du Parlement européen à Strasbourg, il fut procédé à l'élection du nouveau Président et des Vice-Présidents du Parlement Européen.

Au quatrième tour de scrutin, M. Mario Scelba a été élu et proclamé Président du Parlement Européen.

Voici les noms des huit Vice-Présidents qui furent élus le 12 mars : M. Metzger (soc. all.), M. Berkhouwer (lib. néerl.), M. Terrenoire (UDE fr.), M. Furler (dém.-chr. all.), M. Corona (soc. it.), M. Rossi (lib. fr.), M. De Gryse (dém.-chr. belge) et M. Wohlfart (soc. lux.).

*

Réunion du Parlement Européen à Luxembourg

Le Parlement Européen s'est réuni en session exceptionnelle les 20 et 21 février 1969 au Centre européen du Kirchberg à Luxembourg.

Cette session était consacrée à l'examen des propositions de la Commission des Communautés Européennes au sujet des prix agricoles pour la campagne 1969-1970. Elle était précédée de réunions des divers groupes politiques du Parlement Européen.

*

Parlement Européen

Une réunion commune avec la commission politique et la commission des relations économiques extérieures du Parlement Européen s'est tenue le 18 mars à Luxembourg à l'initiative de la commission des relations avec les pays africains et malgache.

Présidée par M. Ernst Achenbach (libéral, allemand), cette réunion commune a entendu M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché de Luxembourg et Président en exercice du Conseil des Communautés Européennes, qui a fait un exposé sur les projets d'accords d'association entre la C.E.E., la Tunisie et le Maroc.

L'échange de vues, qui a suivi l'exposé de M. Thorn, a permis aux parlementaires d'affirmer leurs préoccupations tant sur les aspects politiques de ces accords que sur leur contenu technique.

*

Réunion à Luxembourg de la Commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques du Parlement Européen

A la suite d'une initiative de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques du Parlement Européen, présidé par M. Scarascia-Mugnozza, un séminaire d'information sur la situation actuelle et les perspectives d'Euratom a eu lieu au Centre européen du Kirchberg à Luxembourg les 27 et 28 février 1969.

Des personnalités particulièrement qualifiées de la politique, de la science, de l'enseignement et de l'économie prirent part à ce séminaire, notamment : MM. Ailleret, conseiller scientifique et technique à l'Electricité de France; Angelini, directeur général de l'Enel (Ente Nazionale Elettricità); Barabaschi, directeur de la Section des réacteurs du CNEN (Comitato Nazionale per l'Energia Nucleare); Cesoni, directeur à la Division nucléaire de la FIAT; Dondelinger, directeur général des Aciéries réunies de Burbach-Eich-Dudelange (ARBED), et M. Wagener, directeur adjoint du programme nucléaire de l'ARBED; Goedkoop, directeur scientifique du R.C.N. (Reactor Centrum Nederland); Goens, directeur général du Centre d'études nucléaires de Mol; Henney, administrateur de l'« Allgemeine Elektrizitätsgesellschaft » (AEG) à Francfort-sur-le-Main; Slotboom, professeur à l'Organisation centrale TNO à La Haye; Renou, directeur des relations extérieures au Commissariat à l'énergie atomique; De Buyer, vice-président de la société Babcock-Atlantique; Latzko, professeur à l'Université technique de Delft; Mandel, administrateur des « Rheinisch-Westfälische Elektrizitätswerke »; et Traube, administrateur de l'AEG.

Les travaux de ce séminaire étaient basés sur le livre blanc publié par l'Exécutif sous le titre « Rapport d'ensemble sur la politique nucléaire de la Communauté »; ils eurent principalement pour but de permettre à des personnalités particulièrement au fait des problèmes de la recherche, non seulement de donner aux parlementaires une information objective, complète et approfondie sur les causes de la

grave crise qui frappe actuellement la recherche dans les six pays membres et dans l'ensemble de la Communauté, mais également de suggérer les solutions pratiques et réalistes propres à promouvoir efficacement la politique industrielle de la Communauté et à sauvegarder le patrimoine de connaissances et de possibilités que l'on doit à l'institution d'Euratom.

Après avoir déclaré ouverts les travaux du séminaire, le président Scarascia-Mugnozza (groupe démocrate-chrétien, Italie) souligna que la commission parlementaire souhaite procéder en toute franchise à un débat approfondi de mettre en lumière les erreurs commises dans l'appréciation et la manière d'aborder les problèmes et examiner ce que peut être à l'avenir l'action d'Euratom.

Dans la soirée du 27 février, les membres de la commission de l'énergie et de la recherche ainsi que M. Spénale, président de la commission des finances et des budgets (groupe socialiste, France) et les experts qui ont participé au séminaire, eurent un entretien avec M. Marcel Mart, Ministre luxembourgeois de l'Economie Nationale et de l'Energie.

*

Conférence Interparlementaire à Bad-Neuenahr

Trente parlementaires allemands, belges et luxembourgeois se sont rencontrés du 28 février au 2 mars 1969 à Bad-Neuenahr, à l'occasion de leur 16^e conférence interparlementaire. Cette conférence était placée sous la présidence de M. le D^r Serres, membre du Parlement (République Fédérale d'Allemagne), M. le Sénateur De Winter (Belgique) et M. Georges Wagner, Vice-président de la Chambre des Députés (Grand-Duché de Luxembourg).

Voici le texte des résolutions adoptées par le groupe germano-belgo-luxembourgeois de l'Union Interparlementaire :

Résolutions

Le groupe germano-belgo-luxembourgeois de l'Union Interparlementaire,

I.

Affirme sa volonté :

- de poursuivre une politique communautaire européenne en application du Traité de Rome ;
- de consolider le considérable acquit déjà réalisé dans la voie de l'intégration de l'Europe des Six dans le Marché commun ;
- de stimuler cette intégration dans un esprit de coopération à droits égaux, des six pays concernés ;

Souhaite que les trois Etats mettent tout en œuvre pour aplanir les oppositions actuelles qui sont de nature à compromettre gravement l'avenir du Marché commun et d'une Europe unie ouverte à d'autres adhérents avec les mêmes droits et les mêmes devoirs.

II.

Constate que la politique régionale est une des tâches les plus importantes du jour ; c'est pourquoi il invite les instances compétentes à ne pas négliger

les aspects européens lors de la confection des plans régionaux et nationaux et pourquoi il attend que les gouvernements mènent des pourparlers bilatéraux et trilatéraux de telle façon que des projets régionaux se complètent au lieu de se concurrencer ;

En vue de l'harmonisation des programmes, croit qu'il est important de doter la Commission de la C.E.E. à Bruxelles de compétences accrues et invite celle-ci à appeler régulièrement en consultation les responsables en matière d'économie régionale.

III.

Est d'avis que la politique des routes et des communications constitue un des instruments les plus importants de l'unification européenne et que dès lors la construction des routes ne saurait plus être conçue d'un point de vue étroitement national.

Considère que les grandes liaisons est-ouest ci-dessous doivent être réalisées par priorité :

- 1° Dunkerque-Mons-Liège-Aix-la-Chapelle ;
- 2° Coblenz-Trèves-Luxembourg ;
- 3° Mannheim-Kaiserslautern-Saarbrücken-Metz ;
- 4° Cologne-Euskirchen-Mehren-Luxembourg, respectivement Saarbrücken ;

et que la construction de la E 42 doit être poursuivie selon les tracés projetés.

Recommande de toute urgence les jonctions des autoroutes hollandaises et belges, aboutissant à Aix-la-Chapelle à partir de 1973, avec Karlsruhe à travers de l'Eifel du Nord, si on veut éviter des embouteillages internationaux.

Souhaite en plus une liaison directe entre Liège et Prüm, donnant accès au réseau d'autoroutes allemandes.

IV.

Continuera à prêter son attention à la protection de la nature et du paysage dans les régions frontalières de l'Allemagne, de la Belgique et du Luxembourg ;

Exige la conclusion de traités entre les pays intéressés. Les participants allemands s'efforceront de promouvoir une solution rapide pour les problèmes de compétences entre les institutions de la République Fédérale et des différents Länder.

Souhaite que les réserves naturelles et de paysage contiguës telles que celles du Nord-Eifel, du Süd-Eifel et des Hautes Fagnes soient gérées comme si elles constituaient un ensemble. Les délégués belges se mettront en rapport avec leur gouvernement en vue d'aboutir, en matière de tendre, à l'application intégrale de la convention de 1954.

Décide de constituer en son sein un groupe de travail qui élaborera une politique commune en matière de protection de la nature et du paysage.

V.

Se déclare d'accord avec la proposition de la Commission de la C.E.E. d'admettre, en vue de faciliter le passage des frontières, l'exemption de droits d'accises et de taxes, jusqu'à un montant à déterminer, en ce qui concerne les biens destinés à l'usage privé des voyageurs. Ce montant devrait être établi d'une

manière uniforme pour les différents pays mais devrait en tout cas se situer à un niveau raisonnable.

Estime que, les différents pays de la C.E.E. ayant imposé à leurs ressortissants une assurance-automobile couvrant les risques en cours à l'égard des tiers, le contrôle au passage des frontières des pays de la Communauté du document y afférent semble ne plus se justifier pour ces ressortissants et pourrait donc être supprimé.

*

Le Mouvement Européen du Luxembourg

Le 13 janvier 1969, le Mouvement Européen du Luxembourg a tenu son assemblée générale sous la présidence de M. Arthur Calteux, Président du Mouvement Européen.

Nous reproduisons ci-après le texte d'une résolution votée à l'unanimité par le Mouvement Européen du Luxembourg lors de son assemblée générale :

Après vingt ans de lutte pour une Europe fédérément unie, le Mouvement Européen du Luxembourg constate que les objectifs que s'était fixés le Congrès de La Haye en mai 1948 : à savoir l'Union politique et économique de l'Europe, ont gardé toute leur valeur, leur urgence n'ayant fait que s'accroître ; aussi leur réalisation devra-t-elle être poursuivie avec une énergie accrue.

A la lueur de la brutale invasion de la Tchécoslovaquie par les forces militaires du Pacte de Varsovie en août 1968, ainsi que de l'apparition en méditerranée de fortes unités de navires de guerre soviétiques, la situation périlleuse à laquelle demeure exposée l'Europe occidentale apparaît avec une clarté aveuglante et suffit à condamner l'optimisme béat de certaines politiques à l'égard des puissances totalitaires de l'Est ; qu'en présence de cette menace la construction d'une Europe-Union, étroitement associée aux Etats-Unis d'Amérique dans le cadre de l'OTAN, demeure la seule garantie valable de la sécurité des pays européens.

Le Mouvement Européen du Luxembourg se félicite des réalisations accomplies depuis quinze ans par la Communauté Européenne, réalisations qui constituent des étapes importantes sur la route vers la Fédération européenne ; la réalisation de l'Union Douanière le 1^{er} juillet 1968 a été une date historique. Le Mouvement Européen du Luxembourg dénonce la carence de la Communauté en matière de recherche technologique et le refus de doter l'Euratom des moyens budgétaires nécessaires pour continuer ses programmes de recherche. Cette situation menace à moyen-terme l'Europe occidentale de sous-développement et de dépendance accrue des grandes puissances. Il déplore en outre les retards dans la réalisation de l'Union économique, notamment dans les domaines des politiques communes en matières sociale, fiscale et monétaire, des transports, de la recherche fondamentale et de la technologie. L'indépendance de la Commission devra être assurée, ses compétences étendues ; le contrôle démocratique parlementaire devra être accru et le Parlement Européen lui-même démocratiquement élu au suffrage universel.

La Communauté Européenne ne doit pas se limiter aux six membres fondateurs, mais devra s'étendre aux divers pays démocratiques de l'Europe, notamment l'adhésion de la Grande-Bretagne, du Danemark, de l'Irlande et de la Norvège constituerait un grand progrès dans cette voie.

Le Mouvement Européen du Luxembourg déplore la stagnation sur le plan de la construction de l'Europe politique à la suite de conceptions nationalistes qui ont resurgi dans la Communauté sous le prétexte chimérique de souveraineté nationale. Cette attitude maintient les pays d'Europe dans un dangereux état de division et de faiblesse, les exposant aux entreprises de conquête des puissances totalitaires.

Si la construction de l'Europe politique à partir des Communautés Européennes devait continuer à être bloquée par le désaccord, les Gouvernements convaincus de la nécessité d'institutions politiques communes devraient prendre l'initiative pour rechercher en commun d'autres moyens de progresser notamment vers l'intégration de leurs politiques internationales, de la défense et de la technologie, et vers l'établissement des institutions communes nécessaires, dotées de pouvoirs supranationaux et d'une structure démocratique fondée sur le suffrage universel direct. Le Mouvement Européen du Luxembourg fait siennes les propositions faites, sous ce rapport, par le Congrès parlementaire européen de La Haye les 8 et 9 novembre 1968, congrès ayant réuni plus de 500 parlementaires des différents pays d'Europe.

En collaboration étroite avec le Mouvement Européen International le Mouvement Européen du Luxembourg, convaincu de la nécessité de l'appui actif des peuples, adresse un pressant appel à tous ceux qui approuvent ces objectifs, et spécialement à la jeunesse, pour qu'ils se joignent à lui dans ses efforts de bâtir les Etats-Unis d'Europe, gage de paix, de sécurité, de liberté et de prospérité.

*

La Réunion à Paris du Conseil des Ministres de l'O.C.D.E.

La réunion annuelle du Conseil des Ministres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques a eu lieu à Paris les 13 et 14 février 1969 en présence d'une trentaine de ministres représentant 22 pays les plus industrialisés du monde.

Le Luxembourg était représenté à la réunion du Conseil des Ministres de l'O.C.D.E. par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères.

Ajoutons que le Conseil des Ministres de l'O.C.D.E. était placé sous la présidence de Monsieur Karl Schiller, Ministre des Affaires Economiques de la République Fédérale d'Allemagne et sous la vice-présidence du Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères, Monsieur Gaston Thorn, ainsi que de Monsieur Roy Jenkins, Chancelier de l'Echiquier (Grande-Bretagne).

Au cours des travaux du Conseil, tous les chefs de délégation ont fait un exposé sur la situation de leur

pays et sur la coopération et le développement économiques sur le plan international.

*

Convention de sécurité sociale entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Confédération Suisse

Monsieur Willy Spühler, Conseiller fédéral et Chef du Département politique fédéral, et Monsieur Marcel Fischbach, Ambassadeur du Luxembourg, ont échangé à Berne, le 4 mars 1969, les instruments de ratification de la convention de sécurité sociale entre la Confédération Suisse et le Grand-Duché de Luxembourg, signée à Luxembourg le 3 juin 1967.

La convention entrera en vigueur le 1^{er} mai 1969.

La convention remplace celle du 14 novembre 1955 et s'applique de part et d'autre à l'assurance vieillesse, survivance et invalidité, à l'assurance-accidents et aux allocations familiales.

Elle contient une réglementation facilitant le passage de l'assurance-maladie de l'un des états à celle de l'autre.

La convention est basée sur le principe de l'égalité de traitement des ressortissants des deux Etats.

*

L'Office des Publications Officielles des Communautés Européennes à Luxembourg

Le 3 février 1969, le bureau d'information de la Commission des Communautés Européennes à Luxembourg a publié le communiqué suivant à l'occasion de l'installation à Luxembourg de l'Office des Publications Officielles des Communautés Européennes :

Suite à la décision commune des institutions des Communautés Européennes de créer l'Office des Publications Officielles des Communautés à Luxembourg, le Comité-directeur de l'Office a tenu sa première réunion le 3 février 1969 au siège de la Cour de Justice des Communautés Européennes et a ainsi consacré l'installation de cet organisme à Luxembourg. Au cours de cette première séance, le Comité-directeur a arrêté les mesures pratiques pour le fonctionnement de l'Office des Publications Officielles. D'autres réunions du Comité-directeur se tiendront prochainement.

*

Le maire de la Ville de Prague à Luxembourg

Du 20 au 24 janvier 1969, le premier magistrat de la capitale tchécoslovaque, Monsieur Ludvic Cerny, a été l'hôte de la Ville de Luxembourg.

M. Ludvic Cerny, accompagné de son épouse et d'une délégation tchécoslovaque, a été accueilli le 20 janvier à sa descente de train par Monsieur Paul Wilwertz, bourgmestre de la Ville de Luxembourg, entouré des échevins M. Léon Bollendorff, M. Fernand Zurn, M. Georges Reuter et M. René Van den Bulcke.

Le 21 janvier 1969, lors d'une réception offerte par la municipalité à l'Hôtel de Ville de la capitale, le bourgmestre de la Ville de Luxembourg s'est vu remettre par le premier magistrat de la capitale tchécoslovaque la clef de la Ville de Prague.

Le 23 janvier 1969 a eu lieu au nouveau Théâtre à Luxembourg l'inauguration d'une exposition intitulée « Beauté vivante du vieux Prague », en présence du Primator de Prague, M. Ludvic Cerny, du Collège des bourgmestres et échevins de la Ville de Luxembourg et d'une assistance nombreuse.

Le maire de la Ville de Prague et la délégation tchécoslovaque ont profité de leur séjour à Luxembourg pour visiter les principaux centres touristiques du Grand-Duché et notamment Vianden, où ils furent officiellement reçus par la municipalité.

*

Colloque International à Luxembourg

Le 17 mars 1969 a eu lieu à Luxembourg un colloque organisé par la Commission des Communautés Européennes en collaboration avec les Gouvernements belge et luxembourgeois et auquel prirent part une cinquantaine d'étudiants des Etats Africains et Malgache Associés.

L'ordre du jour de la réunion comportait des exposés et discussions sur l'histoire de l'Europe, les buts et les réalisations des Communautés Européennes et leur intervention dans le développement et l'industrialisation des Etats Africains et Malgache Associés (E.A.M.A.).

Les boursiers africains ont également été reçus par le Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères, Monsieur Gaston Thorn. A cette réception assistèrent notamment les Ambassadeurs de la République Fédérale d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, des Etats-Unis d'Amérique, de France, de Grande-Bretagne et des Pays-Bas.

En marge du programme du colloque figuraient des visites de la faïencerie Villeroy et Boch à Luxembourg et de la centrale hydro-électrique de l'Our à Vianden, ainsi qu'une réception offerte en l'honneur des boursiers africains par la municipalité de la Ville de Luxembourg.

*

Colloque intersyndical à Luxembourg

Les 6 et 7 mars 1969 a eu lieu à Luxembourg un colloque des organisations syndicales européennes de la Confédération Internationale des Syndicats Libres et de la Confédération Mondiale du Travail, avec la participation d'environ 120 délégués.

Les débats de ce colloque furent dirigés par M. Debunne, secrétaire général de la Fédération générale du Travail de Belgique, et par M. Cool, président de l'organisation européenne de la C.I.S.C. - C.M.T. Après le discours d'ouverture de M. Debunne, des allocutions furent prononcées par M. Cool, président de l'organisation européenne de la C.I.S.C. - C.M.T., M. Vinck, directeur général à la Direction

des Affaires sociales des Communautés Européennes, et par les deux secrétaires généraux M. Théo Rachaet (C.I.S.L.) et M. Jean Kulakowski (C.I.S.C. - C.M.T.).

A la séance solennelle du 7 mars du colloque de Luxembourg on remarquait notamment la présence de M. Gaston Thorn, Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères et Président en exercice du Conseil des Communautés Européennes, M. Victor Bodson, membre de la Commission des Communautés Européennes, M. Jean Fohrmann, ancien membre de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier qui avait présidé les deux précédents colloques à Menton et à Turin, et de M. Emile Schaus, membre du Parlement Européen.

A l'occasion de leur colloque de Luxembourg, les organisations syndicales ont remis à M. Lionello Levi-Sandri, Vice-Président de la Commission des Communautés Européennes, un mémorandum sur l'élaboration du Traité Unique pour les Communautés Européennes dans lequel le mouvement syndical européen (C.I.S.L. - C.M.T.) affirme notamment avec force sa volonté de participer immédiatement et activement au niveau européen à l'élaboration du Traité unique qui, en 1970, devra régir la Communauté Européenne. Il rappelle que lors de l'élaboration du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, les organisations syndicales y avaient été associées.

*

Réunion de travail de l'UNICEF à Luxembourg

Une réunion de travail du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), à laquelle assistèrent les délégués de quinze pays européens, avait été organisée à Luxembourg du 20 au 22 mars 1969 par l'Association luxembourgeoise pour les Nations Unies.

La réunion de travail était placée sous la présidence du vice-président du groupe UNICEF luxembourgeois, M. Léon Hengen.

C'est Madame Madeleine Frieden-Kinnen, Ministre de la Santé Publique, de la Famille, de la Jeunesse et de la Solidarité Sociale, qui prononça le discours d'ouverture dont nous reproduisons ci-après le texte :

« Dans la proclamation qu'il a lancée le jour de l'inauguration du village d'enfants SOS, construit près de Saigon, Hermann Gmeiner, le grand apôtre de l'enfance malheureuse a dit :

« L'avenir de l'humanité ne dépendra pas uniquement du progrès technique et du renforcement de la puissance politique, il sera avant tout déterminé par notre possibilité d'élever de par le monde les jeunes générations dans le souci de la dignité humaine. Et c'est précisément cette dignité humaine qui réclame que tout enfant n'ait pas seulement le droit reconnu d'un chez-soi, mais qu'il en dispose réellement, qu'il n'ait pas seulement le droit reconnu du pain quotidien, mais qu'il en mange tous les jours, qu'il n'ait pas seulement le droit reconnu de l'éducation scolaire, mais qu'il aille à l'école.

C'est précisément la tâche à laquelle vous vous êtes attelés. Vous reconnaissez qu'une Déclaration des droits de l'homme est nécessaire, mais vous savez aussi qu'elle n'est pas suffisante, si elle n'est pas soutenue par tous les hommes de bonne volonté et par l'apport massif de capitaux.

C'est pourquoi vous avez mis sur pied une organisation universelle qui s'emploie à réunir des fonds pour venir en aide aux enfants qui souffrent et vous employez ces fonds à leur procurer de la nourriture adéquate et suffisante ; à assurer la santé de leur corps et de leur esprit et à leur garantir en cas de maladie des soins médicaux, à leur donner l'instruction et l'éducation qui les outilleront pour leur tâche d'hommes ; et surtout — ce qui est le plus difficile, mais aussi le plus important — vous faites tout ce qui est en votre pouvoir pour que chaque enfant trouve l'affection et l'amour sans lesquels il est impossible qu'il devienne un être humain à part entière.

Tâche démesurée qui ne demande pas seulement beaucoup d'argent, mais aussi, mais surtout beaucoup de cœur. Et je suis persuadée que ce cœur, vous l'apportez tous à la réalisation des buts de l'UNICEF, car il n'est pas possible, je crois, de se donner à une œuvre de protection de l'enfance sans cet amour et cette générosité qui caractérisent les grands cœurs.

Je suis heureuse et fière de pouvoir, au nom du Gouvernement luxembourgeois, vous saluer dans ce pays et dans cette salle et vous dire notre satisfaction de voir la grande œuvre de l'UNICEF prendre toujours plus d'envergure et trouver toujours plus de compréhension auprès du grand public et aussi auprès des plus hautes autorités politiques et morales.

J'espère et je souhaite que l'atmosphère que vous trouverez ici, vous donnera le nécessaire élan et la nécessaire inspiration pour des idées généreuses et des initiatives heureuses pour le plus grand bien des enfants malheureux du monde entier. »

La réunion de travail a été consacrée entièrement aux problèmes de l'organisation de la vente des cartes UNICEF dont le bénéfice revient à l'enfance en détresse. Rappelons que cette vente a rapporté en 1968 la somme de 50 millions de francs.

En marge des séances de travail ont eu lieu notamment une visite du Musée de l'Etat et une réception offerte par le comité luxembourgeois de l'UNICEF.

Une réception à l'Hôtel de Ville de Luxembourg, offerte par l'Administration communale, clôtura la réunion de travail à Luxembourg.

*

Le Budget de l'Etat pour 1969

A l'issue des débats budgétaires, la Chambre des Députés a voté le 2 avril 1969, par 32 voix contre 23 et une abstention le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 1969.

Le total des recettes budgétaires s'élève à francs 11 003 535 000, tandis que le total des dépenses se chiffre à francs 11 099 962 000, soit un mali de francs 96 427 000.

*

La composition de la Chambre des Députés

Dans le Bulletin de Documentation N° 1 du 15 février 1969 a été reproduite la liste des membres de la Chambre des Députés, à la suite des élections législatives du 15 décembre 1968.

Or, il convient d'y apporter un changement du fait que le siège du député Monsieur Camille Polfer, qui a été nommé aux fonctions de Commissaire Général aux Sports, était devenu vacant. Ce siège a été occupé par le premier suppléant sur la liste du parti démocratique dans la circonscription du centre, à savoir Monsieur Emile Krieps, de Luxembourg.

*

« Le Grand-Duché de Luxembourg : une nouvelle Suisse »

Dans son édition du 23 janvier 1969, le « Nouveau Journal » de Paris a consacré un article au Grand-Duché, sous le titre « Le Grand-Duché du Luxembourg : une nouvelle Suisse ».

Nous reproduisons ci-après le texte de cet article à titre d'information :

Sous l'égide de plusieurs banques, dont la Banque de Paris et des Pays-Bas, un nouveau fonds de placement vient d'être constitué au Luxembourg : il s'agit de Mad International Fund. Ce n'est pas, il s'en faut de beaucoup, le premier fonds de placement de ce type à être créé au Luxembourg par des groupes financiers français ou étrangers. Ils existent sous deux formes : fonds de type « ouvert » et fonds de type « fermé ». La plupart d'entre eux ont la forme juridique d'une société holding. On prétend qu'il existe actuellement 2 000 sociétés holding et qu'il s'en crée chaque jour une nouvelle.

Le climat de liberté et l'appareil bancaire spécialisé qu'elle s'est forgés, ont permis à la place de Luxembourg de prendre une part active dans le financement des affaires internationales. Elle apparaît comme le paradis fiscal des sociétés holding dont l'objet est de procurer des fonds à leurs filiales essentiellement en faisant appel à des tiers. Leurs emprunts se font le plus couramment sous la forme d'euro-émissions.

Depuis près de cinq ans les emprunts dénationalisés n'ont cessé de se développer tandis que les emprunts étrangers libellés en monnaie locale sont restés stationnaires.

Les euro-émissions souscrites entre 1961 et 1965 s'étaient élevées à 1,8 milliard de dollars ; pour l'année 1966 elles étaient déjà de 1 milliard de dollars, puis de 1,8 milliard de dollars en 1967, année qui pourtant a été perturbée tant sur le plan politique que dans le domaine économique et financier. En 1968, le cap des 3 milliards de dollars a été dépassé, soit une progression de 75% sur 1967.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'euro-émission est une création purement européenne. Si l'on ne tient compte de quelques emprunts effectués pour des organismes supranationaux comme la B. I. R. D. ou la C. E. C. A., la première euro-émission qui remonte à 1961 a été organisée pour une société

européenne, la « Sociedade Anonima Concessionarda da Refinacao de Petroleos em Portugal (SACOR) ». Il s'agissait alors de l'emprunt 5,75% 1961/78 de 5 millions d'unités de compte européennes.

Il faudra attendre le 17 mai 1965 pour voir la première euro-émission lancée pour compte américain par le truchement d'une société holding : la Mobil Oil Holding. Depuis les Américains n'ont cessé de s'intéresser au marché financier européen.

Treize des quinze emprunts en euro-devises émis depuis janvier 1968 ont été lancés par des compagnies américaines.

La fiscalité est de plus en plus favorable

Cette prolifération de sociétés holdings est due à un régime fiscal particulièrement favorable.

Depuis la loi du 31 juillet 1929, à sa constitution, la société est soumise à un droit de timbre de 0,10 F par 100 F (minimum 1 000 F) dû sur l'intégralité du capital quelle que soit la part libérée de celui-ci, ainsi qu'à un droit d'apport de 0,32% (minimum 3 000 F) sur le montant total des apports. Pour prendre un exemple concret, les frais de constitution (y compris les frais de notaire, la publication, etc.) s'élèvent au total à moins de 1 500 F pour une société au capital d'un million et à moins de 300 000 F pour une société au capital de 50 millions.

Par ailleurs, la société est soumise annuellement à une taxe d'abonnement de 0,16% calculée sur la valeur effective du capital (minimum 1 500 F), elle-même déterminée par la valeur boursière (à défaut de cotation en Bourse la valeur nominale est prise comme base à condition que le dividende distribué ne dépasse pas 10% du capital nominal).

La loi du 17 décembre 1938 a accordé un régime fiscal plus favorable encore aux sociétés holding milliardaires.

Si les impôts sus-cités sont les seuls à charge de la société holding, les actionnaires, qu'ils soient étrangers ou résidents, ne sont soumis à aucun impôt sur le revenu, impôt sur la fortune, droit de succession (pour les héritiers ab intestat) pas plus que leur capitaux ne sont frappés d'une retenue à la source. Les actionnaires jouissent en plus de l'anonymat le plus total.

Bien que le Luxembourg offre depuis longtemps un terrain plus que favorable au développement d'un marché financier de grande envergure, le capitalisme international ne s'y est intéressé que fort tard et presque accidentellement.

En effet, pour lutter contre le déficit de la balance des paiements le président Kennedy instaura la fameuse « interest equalization tax » de 15% qui fut portée en août 1967 à 18,75% par le gouvernement Johnson. Les emprunteurs européens ayant alors perdu l'accès du marché américain des capitaux se sont reportés sur les euro-émissions. Par ailleurs, les sociétés américaines n'étant plus autorisées depuis 1965 à exporter librement leurs propres fonds pour aider leurs filiales outre-Atlantique, ont dû créer des sociétés holding pour pallier au manque de capitaux. Il en résulte un transfert de capitaux des Etats-Unis vers le Luxembourg et bien sûr la Suisse.

Le Luxembourg a bénéficié des mesures restrictives prises dans les autres pays

Le gouvernement de Berne inquiet par ce véritable raz de marée de capitaux et soucieux d'éviter une surchauffe économique prit, en 1966, la décision de taxer les investissements étrangers. Dès lors le Luxembourg restait seul en compétition, pas pour longtemps il est vrai. La décision du gouvernement helvétique, très mal accueillie par les milieux bancaires, ne fut au surplus qu'à demi efficace.

Les autorités helvétiques, dès l'hiver 1967, prirent le parti de revenir sur leur décision et de donner le feu vert aux trois plus grandes des banques suisses, ainsi qu'au groupement des banques privées de Genève et de Zurich, en vue de constituer un syndicat unique pour intervenir sur le marché des euro-émissions. Les mesures de restriction prises en Suisse eurent pour principale conséquence de faire mieux connaître et de faire apprécier le Luxembourg.

Afin d'accélérer l'implantation de capitaux sur son territoire le Luxembourg a mis au point en 1965 une nouvelle forme de sociétés holding, à savoir les sociétés holding de financement. L'Administration luxembourgeoise admet que les holding à capital élevé ou constituées par des groupes importants pourront financer les filiales et sociétés affiliées du groupe dans lesquelles elles ne détiennent pas de participation directe sans perdre le bénéfice de la loi du 31 juillet 1929. Cette nouvelle formule permet donc à une société holding de prêter des fonds à n'importe quel membre du groupe, sous condition d'une participation limitée dans une société du groupe et surtout d'avoir accès au marché financier international par l'intermédiaire de la place de Luxembourg, sans que la société mère ait besoin de déplacer son siège social. Tout récemment, allant encore plus loin dans cette nouvelle voie, le ministre du Trésor a autorisé la constitution de sociétés holding de financement à participation bancaire.

Cette société holding permet aux entreprises moyennes, par l'intermédiaire des banques dans lesquelles elle détient des participations de jouir des mêmes avantages qui sont conférés aux sociétés importantes par le truchement des sociétés holding de financement.

Mais l'avenir du Luxembourg en tant que place financière, n'est pas aussi serein qu'il pourrait le paraître. De nombreux pays, parmi lesquels la France fait figure de chef de file, voient d'un assez mauvais œil ce petit Etat drainer sur son territoire un volume croissant de capitaux.

La France mène l'offensive contre les privilèges fiscaux

Les 4 et 5 décembre 1968, les ministres des Finances des Communautés Européennes se sont réunis à Bruxelles. Il s'agissait alors de procéder à un large échange de vues sur les problèmes posés par l'harmonisation fiscale en matière de revenus sur les valeurs mobilières et des sociétés dans la Communauté Européenne.

M. Werner, président du gouvernement luxembourgeois et ministre du Trésor, au cours de cette

réunion eut à faire front aux attaques de M. Michel Debré, de M. Strauss (Allemagne), et de la Commission Rey.

Le gouvernement luxembourgeois estime qu'une révision de la législation fiscale sur les sociétés holding ne pourrait être éventuellement envisagée qu'après une harmonisation complète de la législation fiscale entre les Six et notamment en ce qui concerne la taxe sur la valeur ajoutée.

M. Pierre Werner avait ajouté, en outre, qu'il ne s'agissait pas de savoir si les capitaux iraient à Paris, Francfort ou Luxembourg, mais s'ils viendraient dans la communauté ou hors de la communauté.

Déjà en 1967, M. Michel Debré, approuvé par son collègue belge avait projeté pour 1968 une offensive contre le Luxembourg. Celle-ci n'eut pas lieu ; Belges et Français ont, en effet, estimé qu'en cette période d'argent cher il était souhaitable que les sociétés européennes puissent trouver en Europe des capitaux à des conditions aussi avantageuses que les sociétés américaines.

Dans l'accord de Luxembourg de janvier 1966 qui mit un terme à la grande crise du Marché commun, la France a déclaré unilatéralement qu'elle serait aux côtés de tout pays qui se trouverait menacé dans un de ses intérêts essentiels par un vote majoritaire, ce qui met notre pays dans une position délicate et ce qui permet à M. Pierre Werner de garder son entière liberté et de repousser toute date limite.

Néanmoins, on voit mal comment le Luxembourg pourrait conserver ses avantages fiscaux dans l'optique d'une Europe unie. Ce serait alors une sorte d'Etat dans l'Etat.

Jean-Claude George.

*

La Bourse de Luxembourg en 1968

L'activité de la Bourse de Luxembourg, en 1968, doit être considérée à la fois sous l'angle des valeurs purement luxembourgeoises et celui des valeurs à caractère et diffusion internationaux. Un rapport à ce sujet vient d'être établi par les experts de la Banque Internationale, à Luxembourg.

L'indice luxembourgeois n'a pratiquement pas varié d'une année à l'autre (99,64 fin 1968 contre 100 fin 1967). Le nombre de titres en fonction desquels cet indice est calculé a été fortement restreint, de sorte que la légère régression qu'il accuse reflète davantage l'étroitesse du marché dans ces titres, que l'orientation de l'économie qui fut fort satisfaisante en 1968.

Aux fonds publics luxembourgeois, l'activité boursière n'a guère pris de l'ampleur. L'absence d'un organisme régulateur du marché de la rente luxembourgeoise est une des causes principales des distorsions dans les cotations et de la contraction du volume des échanges dont pâtit chroniquement ce marché. Il serait donc hautement souhaitable que les autorités financières luxembourgeoises se penchent sur ce problème dont la solution pourrait ranimer, non seulement l'intérêt des investisseurs pour les fonds publics locaux, mais également stimuler et faci-

liter le placement des emprunts futurs de l'Etat grand-ducal.

Le compartiment des valeurs mobilières à vocation internationale, qui englobe d'une part les « euro-émissions » et d'autre part les « sociétés d'investissement de type ouvert et fermé » s'est distingué en 1968, d'abord par un nombre appréciable de nouvelles introductions en Bourse. Le montant global des euro-émissions, réalisé en 1968, dépasse les trois milliards de dollars et représente 121 emprunts dont près des deux tiers ont été admis à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg. La cadence des émissions d'emprunts, du type classique, en dollars, a été considérablement freinée au cours de l'année, à différentes reprises par les tensions qui se sont manifestées sur les marchés monétaires et par la hausse progressive des taux d'intérêt. Les perspectives d'une réévaluation du DM ont, par contre, amené une recrudescence notable du volume des émissions, dans cette dernière monnaie. L'intérêt pour ces émissions fut tel que même un emprunt à long terme, d'une durée de 15 ans a pu être placé sur l'euro-marché par un Etat de l'Amérique du Sud. Ce furent, cependant, les emprunts obligataires convertibles en actions, d'origine américaine, qui ont occupé la place vedette dans le contexte de ce marché. Ils représentent environ 50 p.c. du total des euro-émissions réalisées en 1968 et le succès qu'ils ont rencontré est à ramener, aussi bien à la tenue excellente de Wall Street qu'au climat psychologique dans lequel ont évolué les marchés des changes ces derniers temps.

Les tendances et orientations nouvelles qui ont pu être décelées sur le marché des valeurs mobilières, à Luxembourg, se concrétisent dans l'accroissement considérable d'introductions nouvelles de fonds communs de placement, constituées, soit à Luxembourg, soit à l'étranger. Ces entités de placement collectif répondent au désir des investisseurs qui cherchent à s'abriter contre l'érosion du pouvoir d'achat de l'argent et à bénéficier de plus-values obtenues grâce à une gestion compétente et dynamique de la part des dirigeants des fonds à la suite d'une variété croissante dans les formules de fonctionnement, et dans les méthodes de gestion, mises en application outre-Atlantique par une nouvelle génération d'experts financiers.

L'adaptation du régime luxembourgeois, en matière de sociétés holding, aux sociétés d'investissement de type ouvert et fermé, a permis, pendant ces derniers temps, l'implantation au Grand-Duché de nombreux fonds communs dont les avoirs se sont établis, fin 1968, à environ 1 150 millions de dollars. Les fonds domiciliés auprès de la Banque Internationale, à Luxembourg, interviennent pour près de 45 p.c. dans ce dernier chiffre notamment à la faveur du développement progressif des opérations à caractère international.

Les échanges en Bourse de Luxembourg ont progressé, en 1968, de près de 33 p.c. par rapport à 1967.

Les experts financiers luxembourgeois prévoient que cette évolution se poursuivra pendant l'année qui vient de commencer, consolidant ainsi la position de

la place de Luxembourg au sein du réseau des marchés financiers internationaux.

*

Le Marché des Euro-obligations en 1968

La Kredietbank S.A. Luxembourgeoise a publié dans son Bulletin financier un rapport sur le marché des Euro-obligations en 1968 que nous reproduisons ci-après à titre d'information :

Emissions

Au cours de l'année 1968, la contre-valeur totale des émissions internationales s'est élevée à US \$ 3.835 millions, soit presque le double du montant de 1967. Sur ce montant, US \$ 759 millions constituent les emprunts étrangers en Europe, alors que les euro-émissions à proprement parler, qui sont les émissions ayant fait l'objet d'une prise ferme de la part de syndicats internationaux, s'élèvent à la contre-valeur de US \$ 3.076 millions, ce qui porte le total émis sur ce marché depuis son origine à plus de 8 milliards de dollars, contre 5 milliards à la fin de 1967. Ces chiffres situent la progression étonnante du marché, malgré une situation monétaire agitée.

Rappelons que si quelques émissions internationales avaient été effectuées depuis Luxembourg dès 1961, le marché a trouvé son véritable essor avec l'introduction aux Etats-Unis en 1963 de l'Interest Equalization Tax. Simultanément un cadre de liberté et une offre de capitaux en Europe, sans entraves réglementaires ou fiscales, et une infrastructure syndicataire bénéficiant de concours américains, ont attiré de nombreux emprunteurs étrangers et des investisseurs de différents continents. Le climat de rapprochement entre banques européennes et l'interpénétration croissante des économies constituaient des facteurs favorables, tandis que la place de Luxembourg, par le libéralisme dont elle a fait preuve, a apporté une contribution majeure au développement de cette nouvelle réalité.

Au cours de l'année 1968, les euro-émissions ont connu une progression de 75% sur 1967, cette dernière année étant elle-même en progression de 56% sur l'année précédente.

Le total des émissions d'une contre-valeur de 3 076 millions de dollars (1967 : 1 756 millions) se répartissent comme suit :

— émissions en dollars : 2 308 millions, soit 75% (1967 : 1 556 millions, soit 89%) ;

— émission en DM : 663 millions, soit 21% (1967 : 149 millions, 8%) ;

— émission en unités de compte : 57 millions, soit 2% (1967 : 19 millions, 1%) ;

— émissions en autres monnaies (FF, livre sterling) 48 millions, soit 2% (1967 : 32 millions, 2%).

La progression des montants émis au cours de l'année 1968 doit en fait être analysée sans perdre de vue le climat extrêmement troublé sur le plan monétaire, aboutissant à un ralentissement brutal du

rythme des nouvelles émissions à la fin du mois d'octobre et à un vif gain d'intérêt pour les émissions libellées en DM, au point que les cours de certaines anciennes émissions sur le marché atteignaient des niveaux qui anticipaient très largement toute réévaluation éventuelle. Les tendances apparues au cours de l'année 1967 se sont poursuivies et affirmées, à l'exception de la diminution relative de la part des emprunts libellés en dollars, tandis que les principales caractéristiques de ce marché restaient très largement semblables : rôle encore mineur des investisseurs institutionnels, importance du rendement immédiat dans le choix des valeurs lors de l'investissement, dispersion géographique.

Bien qu'ayant légèrement diminué en pourcentage du total, les émissions libellées en dollars représentent les $\frac{3}{4}$ des montants émis, les émissions convertibles représentant à elles seules plus de la moitié des montants émis, alors qu'elles ne représentaient en 1967 que $\frac{1}{8}$ du total. Remarquons que la diminution relative des émissions libellées en dollars s'est faite au détriment des obligations classiques de débiteurs américains et principalement au détriment des débiteurs européens dont la part globale du marché est tombée de 50% à 19%, dont 7% en obligations convertibles ; cette diminution relative des émissions libellées en dollars s'est faite au profit des obligations libellées en DM, le total des deux postes faisant preuve d'une remarquable stabilité dans leur part du marché.

Alors qu'en 1967 il avait été émis la contre-valeur de 19 millions de dollars d'obligations libellées en Unités de Compte Européennes, ce chiffre est passé à 57 millions en 1968.

Les faits suivants doivent être notés :

- forte progression et prédominance marquées des emprunts américains, accentuées par l'orientation du marché vers l'obligation convertible, poursuivant ainsi la tendance amorcée en 1967
- progression de la part des emprunts libellés en DM, dont le placement a été favorisé par la spéculation à la réévaluation de cette monnaie
- diminution de la part des emprunteurs européens en dollars
- retour des emprunteurs japonais
- émission d'un emprunt de \$ 100 millions, témoignant de l'élargissement du marché.

La Place de Luxembourg continue à se trouver au centre du développement de ces activités : au cours de l'année 1968, 75 des 121 emprunts émis ont été introduits à la cote de Luxembourg, dont 66 des 84 émissions libellées en dollars. Les efforts entrepris dès 1967 par les banques de Luxembourg pour rationaliser et accélérer les livraisons matérielles des titres lors des transactions effectuées après l'émission et pour en réduire le coût, ont contribué à la solution de ce problème. Toutefois, devant son ampleur, ces solutions restent encore insuffisantes et de nouveaux efforts sont entrepris. Dans cette perspective également, un certain nombre de suggestions de modification des usances régissant ce marché ont été émises récemment dans les principaux centres financiers.

Perspectives pour 1969

Un certain nombre d'éléments permettent de penser qu'en 1969 l'on devrait assister à la poursuite de l'augmentation des montants émis, malgré un marché qui risque fort d'être dominé par des incertitudes monétaires.

Du côté de l'offre de capitaux, le premier élément est la meilleure information sur ce marché de la part des investisseurs européens et hors Europe : de plus, une nouvelle couche de clientèle a été intéressée par les obligations convertibles.

Le deuxième élément à noter est l'importance croissante des remboursements d'anciens emprunts, libérant des fonds à réinvestir. En 1967, 26 emprunts étaient déjà en cours de remboursement : ce chiffre est passé à 43 emprunts en 1968 et sera de 91 emprunts en 1969, et au moins 122 emprunts en 1970; sur un total de \$ 2 295 millions d'obligations convertibles émises depuis 1965, \$ 2 078 millions seront entrées dans la période de conversion le 1^{er} juillet 1969, dont \$ 1 085 millions au 1^{er} janvier 1969.

Du côté de la demande de capitaux, il convient de noter que selon l'Administration américaine, le programme actuel de restrictions à l'exportation des capitaux ne sera très probablement pas levé en 1969 et pourrait même être reconduit jusqu'en 1970. L'objectif pour 1969 étant de limiter la sortie des capitaux américains à environ 2,9 milliards de dollars, l'industrie aura sans doute besoin d'emprunter 2 à 2,5 milliards de dollars à l'étranger, les restrictions n'ayant pas réduit le montant investi, mais uniquement influé sur les sources du financement.

Les obligations convertibles ont un attrait certain pour les investisseurs, permettant d'investir sur le marché américain et sur le marché européen, avec un rendement plus élevé et un risque plus faible que celui des actions, tandis que les frais de l'investissement sont beaucoup moindres. Toutefois, il convient de remarquer la sensibilité du marché à la tendance de Wall Street, au point de voir disparaître la demande d'obligations nouvelles en cas de retournement tant soit peu prolongé de la tendance. En se raffinant, le marché devrait devenir plus rationnel et donc moins sensible à ce facteur.

L'afflux des émissions convertibles a très largement bloqué l'émission d'obligations ordinaires pour des débiteurs européens, les périodes de ralentissement d'émissions convertibles ayant généralement été le signal pour une vague d'émissions classiques : il n'est pas exagéré de penser qu'un nombre important d'émissions classiques sont en attente du moment favorable pour être placées à des conditions satisfaisantes. De plus, le niveau élevé des taux (un débiteur industriel américain a dû accepter un coupon de 7½ %) décourage un certain nombre d'émetteurs éventuels (Etats, organismes publics).

L'œil s'habitue toutefois aux coupons élevés et le besoin de capitaux peut inciter certains à emprunter en 1969 à des taux qui leur paraissent inacceptables en 1968. Les sociétés japonaises, dont le retour sur le marché a été remarqué, ont sans doute fait preuve de beaucoup de réalisme en empruntant à 7¾ % cette année, soit à un niveau de taux qu'on pourrait

bien revoir plus fréquemment en 1969. Cette tendance pourrait également conduire au développement des opérations à court ou moyen terme, dans l'espoir d'un relâchement des taux dans un avenir rapproché.

A moins de difficultés monétaires majeures ou de perturbations politiques ou économiques importantes, le marché des euro-obligations devrait poursuivre en 1969 la croissance qui fut la sienne depuis 1963 et qui témoigne du besoin réel auquel il répond.

*

L'activité de l'ARBED en 1968

A l'issue d'une réunion d'information de l'ARBED qui s'est tenue le 14 janvier 1969 à Luxembourg, sous la présidence de Monsieur Tony Neuman, le communiqué suivant a été publié sur l'activité de l'ARBED en 1968 :

La réunion annuelle d'information de l'ARBED s'est tenue le 14 janvier 1969, en présence des délégations du personnel et des cadres de la société. M. Tony Neuman, président, et M. René Schmit, directeur général, ont présenté un aperçu sur l'activité des usines du groupe pendant l'année 1968, alors que M. René Dondelinger, directeur général adjoint, et M. Jean-Marc Wagner, ingénieur en chef, ont fait un exposé sur leur récent voyage d'études au Japon.

M. Schmit rappela d'abord que la production d'acier de l'ARBED a progressé de 9,6% en 1968 pour se situer au niveau record de 5,4 millions de tonnes. Cette production a pu être réalisée grâce à une meilleure utilisation des capacités existantes et à l'apport de la nouvelle aciérie LD-AC d'Esch-Belval.

L'évolution des prix de vente n'a malheureusement pas suivi la même courbe ascendante. Le prix de vente moyen de l'année a été inférieur à celui de 1967 et ce n'est que vers la fin de l'année qu'une certaine reprise s'est manifestée. Les efforts de rationalisation ont toutefois permis d'arriver à une compression des prix de revient. De ce fait, les résultats de l'exercice se situeront à un niveau satisfaisant dans les conditions actuelles du marché sidérurgique.

Les expéditions de laminés et de tubes des usines luxembourgeoises se sont accrues, en 1968, de près de 9% pour s'élever à 3,35 millions de tonnes. Elles étaient destinées à raison de 67% (66% en 1967) aux pays de la CEE et de 33% (34%) aux pays tiers. En Sarre, les expéditions ont atteint 812 000 tonnes (+ 9,4%), dont 80% (74%) ont été vendus dans la Communauté.

L'approvisionnement en minerai était assuré au Luxembourg pour 43,2% par des minettes du pays, pour 56,3% des minerais français et pour 0,5% par du minerai riche. A Burbach, le minerai reçu se composait de 54% de minettes lorraines et de 46% de minerai riche.

Le personnel occupé par l'ARBED au 1. 1. 1969 s'élève à 32 000 personnes (sans Cologne) contre 32 190 au 1. 1. 1968. Au Luxembourg la main-d'œuvre a diminué de 74 personnes en cours d'année. Le coût salarial horaire moyen d'un ouvrier adulte a progressé dans les usines luxembourgeoises de 12% en 1968.

Le directeur général a enfin déclaré que les investissements de l'ARBED dépasseront 1,8 milliard de francs en 1969.

Dans son allocution, M. Neuman s'est penché plus spécialement sur les problèmes actuels de la sidérurgie européenne et de la sidérurgie luxembourgeoise. Il a notamment souligné que les temps de récession que la sidérurgie a vécus ces dernières années ne tiraient pas leur origine d'un affaiblissement spectaculaire de la consommation d'acier, mais plutôt de la concurrence désordonnée que se sont livrée les différents producteurs. Le seul remède possible à ce mal consistera dans l'harmonisation des conditions de production et dans une meilleure compréhension des problèmes réciproques.

Le président a ensuite traité de sujets qui ne manqueront pas d'influencer l'évolution future de l'ARBED. Dans ce contexte, il a notamment parlé du problème charbonnier, de la politique d'investissement en Sarre, et il a exprimé son inquiétude sur le regain de protectionnisme constaté dans certains pays ainsi que sur les distorsions de concurrence au sein de la CEE. M. Neuman a également insisté sur le fait que les autorités publiques et privées du Grand-Duché doivent se rendre à l'évidence que le vrai progrès social ne peut reposer que sur des bases économiques solides.

Dans sa conclusion, le président a relevé que pour l'ARBED ces derniers temps ont été caractérisés, en dépit des difficultés d'ordre conjoncturel, par une stabilité des plus étonnantes. Ceci résulte de deux raisons principales :

— Au cours de la décennie écoulée, la société a systématiquement procédé à la modernisation de ses usines, en évitant de dépenser des sommes dépassant ses moyens et ses ressources. Cette politique n'a pas seulement permis de porter l'outil de production à un niveau capable de soutenir la concurrence, mais a encore ouvert la voie à des extensions et des améliorations de structure. L'absorption de HADIR et la participation à la construction de SIDMAR en constituent une preuve éclatante.

— La deuxième raison majeure de la stabilité relative s'explique par le travail sérieux accompli dans tous les départements de la société, travail, qui se traduit par une productivité tant intellectuelle que manuelle élevée.

*

Le salaire social minimum au Grand-Duché

Le 26 février 1969, le Ministère du Travail a publié un communiqué concernant le salaire mini-

mum légal au Grand-Duché qui est fixé à partir du 1^{er} mars 1969 à 32,— francs l'heure, soit 6 400,— francs par mois.

Ce salaire est applicable à tous les ouvriers et employés, masculins et féminins, d'aptitude physique normale, âgés de 20 ans au moins, à l'exception des gens de maison, ainsi que des salariés de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture.

Pour les employés et ouvriers, masculins et féminins, âgés de moins de 20 ans il est fixé aux taux suivants :

- de 19 à 20 ans : 90% = 28,80 fr par heure
ou 5 760,— fr par mois ;
- de 18 à 19 ans : 80% = 25,60 fr par heure
ou 5 120,— fr par mois ;
- de 17 à 18 ans : 70% = 22,40 fr par heure
ou 4 480,— fr par mois ;
- de 16 à 17 ans : 60% = 19,20 fr par heure
ou 3 840,— fr par mois ;
- de 15 à 16 ans : 50% = 16,00 fr par heure
ou 3 200,— fr par mois.

Il est rappelé dans le communiqué en question que conformément à l'article 119 du Traité instituant la Communauté Economique Européenne ainsi qu'à la résolution du 30 décembre 1961 de la conférence des Etats-membres de la CEE aucune discrimination entre les salaires masculins et les salaires féminins n'est autorisée.

Il est rappelé également que les indemnités d'apprentissage sont à adapter régulièrement au nombre-indice du coût de la vie selon les modalités en vigueur pour le salaire minimum.

Par ailleurs il a été porté à la connaissance des intéressés que pour tous les salariés de qualification professionnelle spécifiée à l'article 3 de l'arrêté grand-ducal du 25 juin 1965, les taux des salaires et appointements minima énumérés ci-dessus sont à majorer de 20%.

*

La population du Grand-Duché

Nous publions ci-après, à la suite du recensement de la population effectué le 31 décembre 1966, un tableau rétrospectif qui donne l'image de la population luxembourgeoise de résidence habituelle, basée sur les résultats des recensements généraux de la population depuis le 1^{er} janvier 1821 :

Date du recensement	Population de résidence habituelle	Augmentation ou diminution d'un recensement à l'autre		Densité (habitants par km ²)
		en chiffres absolus	en %	
1. 1. 1821	134 082			51,8
1. 10. 1839	175 223	+ 41 141	+ 23,5	67,7
31. 12. 1851	194 719	+ 19 496	+ 10,0	75,3
3. 12. 1861	197 731	+ 3 012	+ 1,5	76,5
1. 12. 1871	204 028	+ 6 297	+ 3,0	78,9
1. 12. 1880	210 507	+ 6 479	+ 3,1	81,4
1. 12. 1890	211 481	+ 974	+ 0,5	81,8
1. 12. 1900	234 674	+ 23 193	+ 9,9	90,7
1. 12. 1910	259 027	+ 24 353	+ 9,4	100,2
1. 12. 1922	261 643	+ 2 616	+ 1,0	101,2
31. 12. 1930	299 782	+ 38 139	+ 12,7	115,9
31. 12. 1935	296 913	- 2 869	- 1,0	114,8
31. 12. 1947	290 992	- 5 921	- 2,0	112,5
31. 12. 1960	314 889	+ 23 897	+ 7,6	121,7
31. 12. 1966	334 790	+ 19 901	+ 6,3	129,4

L'Agriculture au Grand-Duché en 1968

Son importance dans le cadre de l'économie

Le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques du Ministère de l'Economie Nationale vient de publier dans le Bulletin du STATEC N° 7 les résultats concernant le recensement de l'agriculture luxembourgeoise au 1^{er} mai 1968.

Nous reproduisons ci-après quelques passages essentiels sur l'agriculture luxembourgeoise à titre de documentation :

Un net recul de l'importance de l'agriculture par rapport aux autres activités économiques a été enregistré au cours des dernières années. Comme aspects de ce phénomène il faut citer la réduction de la part de l'agriculture dans le produit intérieur brut

Origine par branche d'activité du produit intérieur brut au coût des facteurs

Branches d'activité	1953	1957	1961	1965	1966 ¹	1953	1957	1961	1965	1966 ¹
	en millions de francs					en %				
1. Agriculture et sylviculture	1 586	1 744	1 794	1 961	1 980	10,2	8,4	7,5	6,3	6,1
2. Industries extractives	683	640	605	603	577	4,4	3,1	2,5	1,9	1,8
3. Industries manufacturières	5 557	9 058	10 599	12 285	12 798	35,9	43,3	44,6	39,5	39,4
dont : Industrie sidérurgique	3 369	6 271	7 322	7 426	7 279	21,7	30,3	30,8	23,9	22,4
Industrie chimique	167	259	306	872	1 332	1,1	1,2	1,3	2,8	4,1
4. Electricité, gaz et eau	132	182	250	876	895	0,8	0,9	1,0	2,8	2,8
5. Construction	1 089	1 482	2 026	2 629	2 696	7,0	7,1	8,5	8,5	8,3
6. Transports	1 124	1 475	1 706	2 369	2 507	7,2	7,1	7,2	7,6	7,7
7. Commerce de gros et de détail, hôtels et restaurants	1 751	2 343	2 750	4 154	4 350	11,3	11,2	11,6	13,4	13,4
8. Banques, assurances et affaires immobilières	193	320	350	500	550	1,2	1,5	1,5	1,6	1,7
9. Propriété immobilière	638	750	850	1 500	1 575	4,1	3,6	3,6	4,8	4,8
10. Administration publique et certaines entreprises publiques	1 941	2 173	2 114	3 116	3 412	12,5	10,4	8,9	10,0	10,5
11. Autres activités tertiaires et ajustements	848	719	1 105	1 075	1 126	5,4	3,4	3,1	3,6	3,5
Produit intérieur brut au coût des facteurs	15 542	20 886	23 760	31 098	32 466	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

¹) Chiffres provisoires

au coût des facteurs, les régressions simultanées de la population agricole active et du nombre des exploitations, ainsi que la faible importance des produits agricoles dans le commerce extérieur luxembourgeois.

En dépit d'une progression de près d'un quart de la valeur ajoutée agricole, la contribution de l'agriculture au produit intérieur brut n'a cessé de regresser plus ou moins régulièrement au fil des années. Si, en 1953, les secteurs agricole et sylvicole, dont les valeurs ajoutées réunies représentaient quelque dix pour-cent du produit intérieur brut, occupaient encore le quatrième rang après les industries manufacturières, l'administration publique et le commerce, ils ont été dépassés entre-temps par les secteurs de la construction et des transports. En 1966, la contribution du secteur agricole au produit intérieur brut n'a plus représenté que quelque six pour-cent. Ce phénomène de la perte d'importance de l'agriculture est également observé dans les autres pays et notamment dans les pays membres du Marché Commun. En effet, dans l'intervalle de 1957 à 1966, la contribution au produit intérieur brut a diminué en Italie de 5,9%, en France de 3,6%, aux Pays-Bas de 3,5%, en République Fédérale d'Allemagne de 3,2%, au Luxembourg de 2,3% et en Belgique de 1,8%.

Cette évolution s'explique par le développement beaucoup plus rapide de la production industrielle et avant tout des services, domaines où l'accroissement et la diversification de la demande ont été parfaitement vifs. Cette situation n'a pas manqué de provoquer un mouvement d'exode rural et de concentration des entreprises ainsi qu'un processus de rationalisation notamment sous forme d'une mécanisation très poussée du travail agricole.

En ce qui concerne le facteur humain, la main-d'œuvre occupée dans l'agriculture a été comprimée depuis 1960 d'environ 25%, alors que dans l'industrie et au niveau des services l'effectif a progressé respectivement de 3,6% et de 9,4%. Ce déplacement de main-d'œuvre vers les secteurs en expansion rapide a déterminé une nette tendance à l'amélioration du revenu agricole par personne active, qui de 1960 à 1966 a augmenté de plus de 40%.

Quant à l'importance de l'agriculture au point de vue des échanges avec l'étranger, les importations et les exportations de produits agricoles représentent 8% et 3% de nos échanges de marchandises avec l'extérieur. Si le Grand-Duché est largement tributaire des marchés étrangers pour son approvisionnement en fruits, légumes, viande de veau, fourrages et céréales panifiables, il n'en est pas moins dépendant pour l'écoulement de sa production excédentaire en matière de produits laitiers (beurre), de viande bovine et porcine.

Le résultat de son recensement du 15 mai 1968

La concentration

L'agriculture luxembourgeoise continue à être caractérisée par la prédominance des petites et moyennes exploitations. La proportion des exploitations

disposant d'une superficie cultivée allant jusqu'à 20 ha, s'élève à 59,5%. Si le nombre des exploitations diminue régulièrement d'année en année (de 1958 à 1968 cette diminution a été de 26,5%), on constate par contre une tendance assez marquée à la concentration. Pendant les dix dernières années, la superficie cultivée des exploitations de moins de 20 ha a subi une régression de 38,6%, tandis que la superficie cultivée des exploitations de 20 ha et plus a montré un accroissement de 29,3%. Du fait que la surface totale des terres de culture n'a guère varié et que le nombre des exploitations n'a cessé de diminuer, la grandeur moyenne des exploitations a enregistré une nette progression, qui se chiffre (de 1958 à 1968) à 32,7%.

La superficie en propriété et la superficie en location

La superficie en propriété, qui en 1958 représentait 68,6% de la superficie cultivée totale, est passée à 61,8% en 1968. Cette diminution est due au départ de la campagne d'un nombre assez élevé de petits exploitants, cédant leurs terres de culture en fermage aux exploitations restantes.

Le pourcentage de la superficie en location est en relation étroite avec l'importance des exploitations. Ainsi les exploitations de 50 ha et plus représentent avec 50,3% la proportion la plus élevée, alors que pour l'ensemble des exploitations la moyenne en est de 38,2%.

Les terres de culture

Pour une superficie totale de terres de culture de 140 263 ha en 1958, on constate en 1968 une régression de 4 352 ha, ou de 3,1%. Ces terres ont soit été utilisées comme terrains à bâtir ou terrains industriels, soit été affectées à des fins de reboisement. Si de 1958 à 1968 la superficie des terres labourables a diminué de 12,6%, celle des prairies et pâturages a augmenté de 9,1%, pour atteindre en 1968 50% des terres de culture contre 44,5% en 1958. Ce changement confirme la tendance de notre agriculture à s'orienter davantage vers la spéculation animale qui fournit les quatre cinquièmes du revenu agricole.

Pendant que la répartition des terres labourables suivant les différentes cultures n'a guère subi de changement, l'importance des plantes racines par contre a reculé de 57,8%. Cette régression sensible s'explique en partie par les difficultés croissantes de recruter la main-d'œuvre nécessaire.

La superficie réservée à la culture des plantes fourragères, autre culture importante, n'a guère varié depuis 1958 et oscille entre 12 000 et 13 000 ha.

Le cheptel

Depuis 1958, le cheptel chevalin a diminué de 80%. Ont contribué efficacement à cette régression la substitution progressive du cheval par le tracteur et la disparition d'un nombre assez élevé de petites et moyennes exploitations agricoles dans lesquelles le cheval constituait la principale force de traction.

Par rapport à 1958, le cheptel bovin a connu une croissance de l'ordre de 36% et constitue de loin

la branche la plus importante de l'élevage luxembourgeois.

L'évolution des prix de marché a été déterminante pour ce changement de rythme dans la croissance du cheptel bovin. Si à la suite de la diminution progressive du cheptel chevalin de grandes quantités de fourrages sont devenues disponibles pour l'alimentation des bovins, c'est d'un autre côté l'extension de la spéculation bovine qui a activé la progression de l'étendue des pacages au détriment des terres labourables.

Avec une diminution de 9,5% par rapport à 1958, le cheptel porcin s'élève en 1968 à 105 144 têtes. L'effectif porcin est soumis à de fortes fluctuations liées aux variations de la rentabilité de l'élevage porcin.

Les machines et installations agricoles

En ce qui concerne le parc des machines agricoles, l'agriculture luxembourgeoise a atteint en 1968 un degré de mécanisation très élevé. En effet, il ressort du recensement agricole du 15 mai 1968 le tableau suivant :

- un tracteur pour 16,4 ha de terre de culture ;
- une moissonneuse pour 29,6 ha de terre emblavée ;
- une installation de traite mécanique pour 12,1 vaches.

Le nombre relativement élevé de demandes de subvention introduites auprès de la Commission technique créée dans le cadre de la loi d'orientation agricole, prouve que les besoins d'équipement ne sont pas encore satisfaits et que le processus agricole n'est pas encore arrivé à son terme.

*

Installation d'une fonderie d'aluminium à Troisvierges

Le 11 mars 1969, le Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie a annoncé que les négociations qui ont été menées depuis septembre 1968 avec la firme anglaise ALUMASC, de Kettering, (Northamptonshire) ont abouti à un accord définitif entre les promoteurs, d'une part, et le Gouvernement et la Commune de Troisvierges, d'autre part.

La société Alumasc va installer à Troisvierges une fonderie d'aluminium mettant en application un procédé de moulage à basse pression sur matrices métalliques et produisant des pièces diverses destinées essentiellement aux industries de biens de consommation durables (automobiles, appareils ménagers, tondeuses à gazon, motoculteurs, etc.).

Il est envisagé ensuite de fabriquer une gamme d'équipements pour la distribution et le débit de la bière (réducteurs de pression, valves, tuyauteries, robinets de comptoir).

Des liens d'affaires vont se nouer avec la société Mountfield elle aussi implantée récemment à Troisvierges, qui fabrique des tondeuses à gazon et des motoculteurs.

La réalisation du projet Alumasc demandera des investissements en bâtiments, équipement et fonds de roulement d'une valeur de 23 millions de francs.

Le personnel sera de quelque 25 unités au bout d'un an, pour atteindre 50 employés et ouvriers après deux ans.

Le début de la production est prévu pour début 1970.

Un développement ultérieur de l'activité entre dans les intentions des promoteurs.

Une société de droit luxembourgeoise sera constituée à bref délai sous la raison sociale de ALUMASC (Luxembourg) S.A., Troisvierges, au capital de 6 000 000,— francs.

Alumasc jouit d'un bon standing économique et financier. La société contrôle trois autres entreprises et le groupe a traité en 1967-68 un chiffre d'affaires de quelque 500 millions de francs contre 400 en 1966-67.

Le groupe Alumasc fait à son tour partie d'un groupe industriel et financier anglais important au nom de Consolidated Gold Fields Ltd, dont l'activité est concentrée sur les métaux précieux et non ferreux. Le groupe Gold Fields dispose de ressources importantes et range parmi les grandes sociétés de renommée internationale.

L'implantation à Troisvierges de deux nouvelles cellules de production ayant de bonnes chances de croissance est susceptible d'apporter une solution au problème d'industrialisation qui s'est posé depuis de nombreuses années dans la région et dans la localité de Troisvierges.

C'est en tout cas une contribution sérieuse à la poursuite d'un objectif qui a été dans l'esprit des autorités depuis longtemps.

*

L'Administration des Postes et Télécommunications en 1968

Dans son rapport de gestion pour l'année 1968, l'Administration des Postes et Télécommunications précise qu'en 1968 l'expansion du trafic postal et des télécommunications a fait, après un ralentissement en 1967, un bond en avant dû notamment aux activités accrues des usines et firmes étrangères implantées au Grand-Duché, à l'intensification du commerce dans le cadre des Communautés Européennes ainsi qu'aux élections législatives et aux élections par correspondance des caisses de maladie et des chambres professionnelles.

Les recettes brutes des services postaux et financiers s'élèvent à 210 679 151 contre 189 968 500 francs en 1967, faisant apparaître un excédent de l'ordre de 10,9% par rapport aux recettes enregistrées au cours de la gestion précédente.

Les recettes brutes provenant des télécommunications s'élèvent à 455 200 260 contre 402 055 300 francs en 1967 et présentent une progression de 13,2%.

Le montant total des recettes brutes en 1968 avec 665 879 400 francs fait enregistrer une augmenta-

tion de 12,5% contre 8,5% en 1967. Dans ce total ne sont pas compris les taxes sur les appareils récepteurs de radio et de télévision (14 millions), ni les surtaxes perçues sur les timbres-poste de bienfaisance et les télégrammes de luxe (3,9 millions).

Quant au trafic postal en 1968, le rythme moyen de progression est de 7,8%. Si le trafic intérieur a progressé de 5,1% contre une régression de 1% en 1967, le trafic international a enregistré un taux d'augmentation de 11,1% à l'expédition et de 11,2% à la réception, contre une régression de 2,6% à l'expédition et une progression de 1,3% à la réception en 1967.

Il est intéressant de noter que le courrier international d'arrivée dépasse de 95,2% celui de départ, et constitue 57% du courrier du service intérieur.

Notons encore pour terminer que le nombre des appareils récepteurs d'émissions radiodiffusées sonores a progressé de 5% en 1968, celui des appareils récepteurs d'émissions de télévision de 17,2%. Ces taux d'augmentation sont sensiblement les mêmes que ceux enregistrés en 1967 (4,6 et 17,6%). La densité des appareils par rapport à la population se situe de la façon suivante : 1 appareil radio par 0,74 ménage ou 1 appareil par 2,40 personnes; 1 appareil de télévision par 1,99 ménages ou 1 appareil par 6,46 personnes.

*

Association Luxembourgeoise des Journalistes Professionnels

Le 27 janvier 1969 a eu lieu l'assemblée générale ordinaire de l'Association des Journalistes Luxembourgeois.

Après discussion et approbation des différents points de l'ordre du jour, il fut procédé au renouvellement statutaire du comité, qui se présente comme suit :

Président : M. Paul Weitz, Vice-présidents : M. Pierre Nilles et Lucien Thiel, Secrétaire : M. Emile Burggraff, Trésorier : M. Jean Octave.

Nous reproduisons ci-après le texte du communiqué publié à l'issue de l'assemblée générale de l'Association Luxembourgeoise des Journalistes Professionnels :

L'Assemblée Générale ordinaire de l'Association des Journalistes Luxembourgeois a eu lieu lundi, 27 janvier à l'Hôtel Central Molitor.

Ont été admis comme membres effectifs : MM. Emile Rossler (Luxemburger Wort), Léon Zeches (Luxemburger Wort), Jo Muttergé (Zeitung), Fr. Hoffmann (Zeitung). Une assemblée précédente avait admis comme membre effectif Mme Yolande Wilwers-Kieffer (AFP) et comme membres cooptés : MM. Gérard Fusshoeller (Télé-Luxembourg) et Henri Schaeffer (photo-reporter).

La présidente Mme Liliane Thorn-Petit a fait le rapport d'activité des deux années de son mandat qui est venu à échéance selon l'alternance appliquée au sein de l'association. Elle a également présenté un projet de réforme des statuts, qui devra être mis

au point définitivement par une assemblée extraordinaire endéans les deux mois. En attendant, deux points ont été acquis par un vote de principe en ce qui concerne la procédure d'admission de nouveaux membres et de la dénomination de l'association qui est dorénavant l'Association Luxembourgeoise des Journalistes Professionnels.

L'assemblée a pris connaissance avec satisfaction de la conclusion d'un contrat collectif pour les employés et rédacteurs du « Luxemburger Wort » et désire l'extension de ce contrat aux autres journaux du pays.

Le trésorier M. Pierre Nilles a fait le rapport de caisse de l'Association, M. Jean Everard celui du Fonds de secours, dont il est le président et trésorier.

Après discussion de ces rapports et l'avis donné par les réviseurs de caisse, décharge fut donnée au comité de l'Association et à celui du Fonds de secours.

On procéda ensuite au renouvellement annuel statutaire du comité qui se présente comme suit : M. Paul Weitz, président; MM. Pierre Nilles et Lucien Thiel, vice-présidents; M. Emile Burggraff, secrétaire; M. Jean Octave, trésorier.

Le nouveau président remercia les membres sortants : Mme Liliane Thorn-Petit, pour laquelle il proposa le titre honorifique, ainsi que les vice-présidents MM. Jean Wolter et Paul Neyens qui n'ont plus posé leur candidature pour des raisons professionnelles.

Les réviseurs de caisse pour 1969 seront MM. Armand Schleich et Benn Stoos pour l'Association et M. Arthur Colbach pour le Fonds de secours. M. Michel Raus prendra au comité du Fonds de secours la place de M. Lucien Thiel, élu au comité de l'Association.

*

Le 40^e anniversaire de l'Association Internationale de la Presse Sportive

Du 6 au 8 février 1969 ont eu lieu à Luxembourg des séances de travail organisées par l'Association Internationale de la Presse Sportive à l'occasion du 40^e anniversaire de sa fondation.

Ces réunions eurent lieu sous la présidence de M. Félix Léviton (France), assisté des vice-présidents M. Jan Cottar (Pays-Bas), Stig Haggblom (Finlande), Joseph Strable (Autriche) et des secrétaires M. Antoine Herbauts (Belgique), et M. Istvan Szombatby (Hongrie).

Voici le texte du communiqué qui a été publié à l'issue des réunions à Luxembourg :

Le comité-directeur de l'A.I.P.S. (Association Internationale de la Presse Sportive) s'est réuni à Luxembourg sous la présidence de M. Félix Léviton, à l'occasion du 40^e anniversaire de l'Association Luxembourgeoise des Journalistes Sportifs et aux manifestations duquel il a été associé.

Le comité ayant entendu le rapport du secrétaire général, Antoine Herbauts, consacré à l'organisation-

presse des Jeux Olympiques de Mexico, en a dégagé les leçons à soumettre à l'examen attentif des organisateurs de manifestations d'envergure. Il rappelle notamment à ceux-ci que c'est en se conformant aux directives de l'A.I.P.S. qu'ils peuvent s'épargner les erreurs déplorables relevées dans le passé.

Dans cet esprit le comité a pris acte avec satisfaction de la volonté des responsables de l'organisation-presse des Jeux Olympiques de Munich en 1972 et, dans une perspective plus rapprochée — des championnats d'Europe d'athlétisme 1969 à Athènes et du championnat du Monde de football 1970 au Mexique, d'adopter ces directives et de les appliquer à la lettre.

A cet égard, le comité souligne en particulier l'efficacité de l'action menée avec détermination par la commission de presse de la F.I.F.A. (fédération internationale de football), en étroite collaboration avec l'A.I.P.S.

Le comité a également arrêté les dates du prochain congrès de l'A.I.P.S. qui se tiendra à partir du 5 mai à Bratislava (Tchécoslovaquie).

Enfin il a entériné le résultat du référendum 1968 organisé parmi les 40 associations nationales affiliées à l'A.I.P.S. et dont est sorti vainqueur l'athlète américain Bob Beamon (USA), champion olympique et recordman du Monde du saut en longueur, devant la gymnaste tchécoslovaque Vera Caslavská, le skieur français Jean-Claude Killy, le discobole américain

Al Oerter (USA), la nageuse Debbie Meyer (USA) et le nageur australien Michael Wenden, tous champions olympiques.

Ajoutons ici que les membres du comité-directeur de l'Association Internationale de la Presse Sportive furent reçus le 8 février 1969 en audience au Palais grand-ducal par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et qu'un déjeuner avait été offert en leur honneur par Monsieur Gaston Thorn, Ministre de l'Education Physique et des Sports.

*

L'Organisation Technique Européenne du Pneumatique et de la Jante

Après avoir assumé la vice-présidence de l'Organisation Technique Européenne du Pneumatique et de la Jante (E.T.R.T.O.) depuis 1968, M. Carlo Wurth, Technical Superintendent auprès de Good-year S.A. Colmar-Berg, a été élu à l'assemblée du Comité Exécutif de l'E.T.R.T.O., qui s'est tenue à Barcelone au début du mois de janvier 1969, Président du Comité Exécutif de cette organisation.

Du 23 au 27 septembre 1969, la 5^e assemblée générale, qui sera placée sous le haut patronage de Son Altesse Royale le Grand-Duc, réunira à Luxembourg quelque 80 fabricants européens de pneumatiques, de jantes et de valves.

Le Mois en Luxembourg

Mois de janvier

5 janvier : A Luxembourg a lieu la distribution solennelle des prix et diplômes de promotion du travail.

Au Ministère des Transports à Luxembourg, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, remet des décorations de l'Ordre de la Résistance à d'anciens résistants.

En l'église Saint-Henri à Esch-sur-Alzette, la chorale « Sängersfréd » de Bettembourg interprète la messe de couronnement de W.A. Mozart.

A Dudelange, la Jeunesse Etudiante Catholique présente la pièce « Quartier Latin » d'Alain François.

6 janvier : A Luxembourg, sur invitation de l'Université Internationale de Sciences Comparées, M. Norbert von Kunitzki, sous-directeur à l'Arbed, parle sur : « Le système monétaire international de Bretton-Woods et la crise mondiale actuelle ».

7 janvier : A Luxembourg, à l'occasion du 450^e anniversaire de la réforme luthérienne, l'Univer-

sité Populaire Catholique invite à la projection du film « Le pauvre homme Luther ».

A la Galerie Interart à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du sculpteur Michel Hervé et du peintre Jemp Thilmany.

8 janvier : A Luxembourg, sur invitation de l'Université Internationale de Sciences Comparées, M. Marcel Barnich fait une conférence sur le thème : « L'assistance sociale aux immigrants et leur intégration sociale dans le milieu d'accueil luxembourgeois ».

9 janvier : Au Théâtre municipal à Luxembourg est présenté l'opéra « La Tosca » de Giacomo Puccini.

10 janvier : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette débute une exposition d'éducation sanitaire, organisée par le Ministère de la Santé Publique.

A Esch-sur-Alzette débute un cycle de conférences sur la peinture de l'époque impressionniste, faites par M. J.-E. Muller, chef du Service d'Education

Artistique du Musée de l'Etat. Ces conférences sont organisées par les Amitiés Françaises.

- 11 janvier : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les « Galas Karsenty Herbert » présentent la pièce « Black Comedy » de Peter Shaffer.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, l'ensemble « Liewensfro' » présente l'opérette « Enner bloem Himmel » de Jean-Pierre Kemmer.

Au Foyer de la Philatélie à Luxembourg, M. Charles Rousseau fait une conférence en langue allemande sur : « Die Fälschungen der Wappenausgaben ».

- 12 janvier : A Luxembourg, à l'occasion d'un meeting de l'Action Familiale et Populaire, M. Fernand Rau, journaliste, fait une conférence en langue allemande sur le sujet : « Für eine sachgemäße Wirtschafts- und Sozialpolitik ».

A Wiltz, les Amis de la Musique de Chambre invitent à la présentation de la comédie musicale américaine « Das musikalische Himmelbett » de Jan de Hertog.

- 14 janvier : A Esch-sur-Alzette, « Exploration du Monde » invite à la projection du film « La forêt secrète d'Afrique et ses animaux insolites » réalisé par M. Jacques Verschueren. (Ce film est présenté également le 16 janvier à Luxembourg.)

A Niedercorn, l'Action Familiale et Populaire invite à une conférence faite par M. Georges Margue sur le sujet : « Mutter, Vater und Kinder vor dem Gesetz ».

- 15 janvier : Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'ensemble des Don Cosaques Serge Jaroff présente des chants et des danses russes.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est présentée la pièce « La naissance » d'Armand Gatti.

- 16 janvier : A Luxembourg, à l'occasion de la réunion du Comité consultatif CECA, M. Victor Bodson, membre luxembourgeois de la Commission des Communautés Européennes, expose quelques aspects des problèmes des transports.

- 17 janvier : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les « Galas Karsenty-Herbert » présentent la pièce « Interdit au public » de Jean Marson.

- 18 janvier : A Luxembourg, le Cercle Graphique luxembourgeois invite à deux conférences faites par M. Kurt Luther sur : « Der moderne Zeitungsdruck » et par M. Kurt Kreuzer sur : « Die heutigen Farben im Offsetdruck und die dazu gehörigen Hilfsmittel ».

A la Galerie d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition du peintre J.-P. Junius.

A la Galerie Beffa à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du photographe Théo Warnier.

- 19 janvier : A Luxembourg a lieu la distribution solennelle des diplômes de maîtrise par Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Au Théâtre municipal à Luxembourg, dans le cycle des « Soirées de Luxembourg », le pianiste Andor Foldes donne un récital de piano.

- 20 janvier : A Luxembourg, sur invitation du Comité Interconfessionnel luxembourgeois, M. le professeur C. Calpérine, de Paris, parle sur : « Paul Claudel et le peuple juif ».

A Luxembourg, la Société des Naturalistes luxembourgeois invite à une conférence faite par M. Jacques Bintz sur la géologie de l'Oesling.

- 21 janvier : Au Théâtre municipal à Luxembourg, à l'occasion du 20^e anniversaire de la signature du premier accord culturel belgo-luxembourgeois, les « Ballets du XX^e Siècle » de Maurice Béjart donnent une représentation de gala. Cette soirée est placée sous le patronage de l'Ambassade de Belgique à Luxembourg, du Ministre de l'Education Nationale et du Ministre des Affaires Culturelles.

Au Foyer Européen à Luxembourg, le Cercle de la CECA invite à une soirée de musique ancienne avec le concours des solistes Natacha Sirodkin et Gilbert Boulot.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, Mme Dr Ch. Blume-Banniza, de l'Université de Cologne, fait une conférence en langue allemande sur le sujet : « Stufenpläne in der betrieblichen Berufserziehung der Bundesrepublik Deutschland unter besonderer Berücksichtigung des Stufenplans für die Berufsausbildung im Handwerk (Schlieper-Plan) ». Cette conférence est organisée par le Comité de recherche pour l'artisanat et le commerce.

- 22 janvier : Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'ensemble du « Badische Staatstheater Karlsruhe » présente la pièce « Biografie » de Max Fritsch.

Au Foyer Européen à Luxembourg, les Friends of Japan invitent à une projection de films sur le Japon.

- 23 janvier : En l'église Saint-Michel à Luxembourg est célébré un service religieux à l'occasion de l'anniversaire de naissance de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Charlotte.

Au Théâtre municipal à Luxembourg, les Galas Karsenty-Herbert présentent la pièce « Comme au théâtre » de Françoise Darin.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est présentée la pièce « Die kleinen Füchse » de Lillian Hellman.

Au Foyer du Théâtre municipal à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition « La beauté vivante du vieux Prague ». Cette exposition a lieu à l'occasion de la visite à Luxembourg du bourgmestre de Prague, dans le cadre du jumelage entre les villes de Prague et de Luxembourg.

Au Foyer Européen à Luxembourg, sur invitation de l'Œuvre d'Orient Luxembourg, Mgr Aemilianos Timiadis, métropolitain de Calabre, fait une conférence sur le sujet : « L'urgence de la marche commune de nos églises ».

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, M. le professeur Dr-Ing. W. Triebel, de Hanovre, fait une conférence en langue allemande sur le sujet : « Wohnungen rationeller bauen ».

24 janvier : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les Jeunesses Musicales invitent à un concert donné par le « Kgl. Männerquartett Eupen », placé sous la direction de Willy Mammmer.

Au Carrefour à Luxembourg, sur invitation de l'Office national norvégien du tourisme, M. Nils Lühr parle sur la Norvège au goût du jour.

25 janvier : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Théâtre National de Strasbourg » présente la pièce « Suréna » de Pierre Corneille.

A Luxembourg, à l'occasion de la 10^e Journée de l'Ingénieur, l'Association luxembourgeoise des Ingénieurs invite à une soirée académique, au cours de laquelle M. Alphonse Theato, directeur général des CFL, développe le sujet suivant : « Les entreprises publiques : La place de l'ingénieur, ses limites ».

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, trois membres du Club Jeunesse Culture, à savoir M^{lle} Annette Berger et MM. Alain François et Jean Nicolas présentent des extraits de leurs œuvres.

Au Carrefour à Luxembourg, le Cercle Amical Catholique de Luxembourg invite à une soirée musicale avec le concours des solistes Hedy Wisofsky, Laurent Koster et Georges Oth.

A Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition du peintre argentin P.E. Gladius-Deutsch.

26 janvier : A Luxembourg, l'Action Familiale et Populaire et l'École des Parents invitent à la « Journée de la Famille ». A cette occasion trois médecins traitent le sujet : « L'enfant malade ».

En l'église Saint-Michel à Luxembourg, « Art Musical » invite à un concert spirituel avec la participation des solistes Rita Oelsner, Marie Charon et Pierre Gerbaud.

A Steinsel, la chorale Ste-Cécile présente la comédie « Eng Hëllecht op der Musel ».

En l'église Saint-Henri à Rodange, la chorale municipale « Sängersfréd » donne un concert spirituel.

27 janvier : Au Foyer Européen à Luxembourg, l'Église protestante européenne d'expression française de Luxembourg invite, dans le cadre de la

semaine universelle de prière pour l'unité, à une conférence faite par M. le pasteur J.J. Heitz sur le sujet : « Plénitude ecclésiale et divisions confessionnelles ».

A Luxembourg, sur invitation de la Société des Naturalistes luxembourgeois, M. Jos. Hoffmann traite le sujet suivant : « Propos sur l'échinorhynche, parasites des truites ».

28 janvier : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Stadttheater Saarbrücken » présente l'opéra « Don Carlos » de Giuseppe Verdi.

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, sur invitation des Amitiés Françaises, M. Yves Metman, chef du service sigillographique des archives nationales de Paris, fait une conférence sur le thème : « L'art et la vie au moyen-âge à travers le réalisme des sceaux ». Cette conférence est placée sous les auspices des Archives de l'Etat.

A Bonnevoie, le Centre culturel et d'éducation populaire invite à une table ronde sur l'OTAN, avec la participation de M^{lle} Colette Flesch et MM. Lucien Emringer, Raymond Kirsch et Robert Tonnar.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, sur invitation du Centre culturel, M. Charles Biermann, ingénieur, parle sur l'introduction à l'ordinateur.

29 janvier : Au Théâtre municipal à Luxembourg sont présentés des danses et des chants Flamenco, sous le titre « Fiesta Gitana 1969 ».

A Luxembourg, l'European Study Center de la Miami University invite à une projection de films.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, la Chambre de Commerce suédoise pour la Belgique et le Luxembourg organise une journée d'information sur la Suède.

30 janvier : A Luxembourg, sur invitation de la Communauté Baha'ie, M. D.N. Blackmer, journaliste américain, fait une conférence sur le sujet : « La foi Baha'ie ».

31 janvier : Au Théâtre municipal à Luxembourg, dans le cycle des « Soirées de Luxembourg », les « Berliner Philharmoniker », placés sous la direction de Herbert von Karajan, donnent un concert. Ce concert est honoré de la présence de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et la Princesse Marie-Astrid.

A la Chambre des Métiers à Luxembourg, l'Union Européenne des Fédérations du Luxembourg invite à une conférence faite par MM. Dr Dieter Roser und Jean-Paul Carteron sur le thème : « Liberté, sécurité et paix dans l'Europe d'aujourd'hui ».

Le Mois en Luxembourg

Mois de février

1^{er} février : Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'ensemble « Liewensfro' » d'Esch-sur-Alzette présente l'opérette « Enner bloem Himmel » de Jean-Pierre Kemmer.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, les « Galas Karsenty-Herbert » présentent la comédie « Frédéric » de Robert Lamoureux.

2 février : Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'ensemble « Theater an der Berliner Allee » présente la pièce « Zum goldenen Anker » de Marcel Pagnol.

A Berdorf est présentée la première de la pièce « Mat Krôpes aus dem Strack » d'Edmond Steyer.

3 février : A Luxembourg, la British-Luxembourg Society invite à une conférence faite par M. Ivor Richard, membre du Parlement anglais, sur le sujet : « Britain in Europe : The view from Parliament ».

A Luxembourg, sur invitation de l'Université Internationale de Sciences Comparées, M. Joseph Schmit, Conseiller de Gouvernement, donne une conférence sur le thème : « La politique des prix ».

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Action Familiale et Populaire invite à une conférence faite par M. Jean-Marie Domenach, directeur de la revue Esprit, sur les récentes révoltes étudiantes.

A Luxembourg, la Société des Naturalistes luxembourgeois invite à une conférence faite par M. Emile Hoffmann sur le sujet : « Dynamique sur coussin d'air ».

A Esch-sur-Alzette, le groupe folklorique Chino-Ermacora de Tarcento présente des chants et des danses folkloriques. Cette soirée est organisée par les Amitiés Italo-Luxembourgeoises.

4 février : Au Casino Syndical à Bonnevoie, M. Joseph Hanck, rédacteur économique, fait une conférence sur la taxe sur la valeur ajoutée.

6 février : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, Jean Vodaine et sa Revue européenne de poésie « Dire » présente « Le temps de dire ». Cette représentation est placée sous les auspices des Amitiés Françaises et des Amis des Journées de Mondorf.

7 février : Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'ensemble « Schwarzer Theater Prag » présente la pièce « Die 7 Visionen des Herrn S ».

Au Théâtre municipal à Luxembourg, les Jeunes Musicales invitent à un concert donné par

l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Louis de Froment, avec le concours de la soliste Marie-Thérèse Fourneau.

Au Casino Syndical à Bonnevoie, le Comité Vietnam-Luxembourg invite à un meeting sur le Vietnam, avec la participation de MM. J.A. Salmon, professeur à l'Université de Bruxelles, Félix Greene, journaliste et écrivain anglais, Tran Cuong Tong, vice-président du Tribunal suprême de Hanoi et Nguyen Van Tien, membre du Comité central du F.N.L.

A Luxembourg, sur invitation de l'ADUSEC, M. Alfred Mozer, chef de cabinet, fait une conférence sur le sujet : « Der Mansholt-Plan als Ausweg aus dem Dilemma der EWG-Landwirtschaftspolitik ».

8 février : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le Centre grand-ducal d'Art dramatique présente la comédie « Zum Frühstück zwei Männer » de Karl Wittlinger.

A la Galerie d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition du peintre parisien Francis Montanier.

9 février : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le Ballet du « Deutsche Oper Berlin » présente « Solitaire » de Malcolm Arnold, « The invitation » de Matyas Seiber et « Concerto » de Dimitri Schostakowitsch.

10 février : Au Carrefour à Luxembourg, l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques invite à une conférence faite par le R.P. Francis D'Sa sj. sur le thème : « Das heutige Indien wie es ein Inder sieht ».

A Luxembourg, sur invitation de l'Université Internationale de Sciences Comparées, M. le professeur Jules Stoffels parle sur « Le coopératisme au Grand-Duché de Luxembourg à la lumière du mouvement coopératif en Europe ».

Au Foyer Européen à Luxembourg débute un cycle de conférences sur l'histoire de l'art faites par M. Joseph-Emile Muller, chef du Service d'Education Artistique du Musée de l'Etat.

A Luxembourg, la Société des Naturalistes luxembourgeois invite à une conférence faite par M. Jos. Poeker sur le sujet : « Pour comprendre la chimie moderne — De la structure aux propriétés ».

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le Ballet de la « Deutsche Oper Berlin » présente « Solitaire » de Malcolm Arnold, « The invitation » de Matyas Seiber et « Concerto » de Dimitri Schostakowitsch.

- 11 février : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Université Internationale de Sciences Comparées invite à une conférence faite par M. Pierre Pescatore, juge à la Cour de Justice des Communautés Européennes, sur le sujet : « Un nouvel ordre juridique ».
- A la Maison du Peule à Esch-sur-Alzette, le Clan des Jeunes et les Amitiés Luxembourg-Chine populaire invitent à une conférence faite par M. Serge Pairoux, ancien professeur de l'Université de Pékin, sur le thème : « La Chine et la révolution culturelle ».
- 12 février : Au Théâtre municipal à Luxembourg, dans le cycle des « Soirées de Luxembourg », l'orchestre de chambre Jean-François Paillard, placé sous la direction de Jean-François Paillard, donne un concert.
- A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Université Populaire Catholique invite à une conférence faite par M^{lle} Carmela Rossi, conseillère à la présidence générale de l'Action catholique de Rome, sur le sujet : « Les catholiques italiens et quelques-uns de leurs problèmes ».
- A Esch-sur-Alzette, l'Ecole municipale de musique invite, dans le cadre de ses soirées musicales, à une soirée de sonates, avec le concours des solistes Thérèse Divry, violon, Jeannette Giampellegrini, piano, et Léopold Winandy, flûte.
- 14 février : Au Théâtre municipal à Luxembourg est présenté l'opéra « Die Zauberflöte » de Wolfgang Amadeus Mozart.
- Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Louis de Froment, donne un concert, avec le concours du pianiste Aldo Ciccolini.
- A la Galerie Interart à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste Guy Ducaté.
- A Diekirch, le « Reger Quartett » donne un concert de musique de chambre. Ce concert est placé sous le patronage de l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne.
- 19 février : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, sur invitation de l'Université Internationale de Sciences Comparées, M. Pierre Pescatore, juge à la Cour de Justice des Communautés Européennes, parle sur le sujet : « De nouvelles voies de droit ».
- 20 février : Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Louis de Froment, avec le concours de la chorale « Uelzecht » d'Esch-sur-Alzette et de la chorale de la Cathédrale de Luxembourg, interprète la « Missa da Requiem » de Verdi. Ce concert est organisé par le Cercle de la CECA.
- A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Association DEDID invite à une conférence-débat dirigée par M. Joseph Sinner, rédacteur en chef du code fiscal luxembourgeois, sur la réforme de l'impôt sur le revenu.
- 21 février : Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'ensemble « Productions d'Aujourd'hui » présente les pièces « Le tableau » d'Eugène Ionesco et « Guernica » d'Arrabal.
- Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg a lieu une soirée de films sur la Turquie.
- Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, les Amis du Théâtre, en collaboration avec le Centre Culturel Français de Luxembourg, invitent à la projection du film « La symphonie pastorale » de Jean Delannoy.
- 23 février : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, l'ensemble « Le Rideau de Bruxelles » présente la pièce « Le retour » d'Harold Pinter.
- A Wiltz, sur invitation des Amis de la musique de chambre, la cantatrice Helen Donath donne un récital.
- 24 février : Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, le célèbre mime José Luis Gomez donne une représentation.
- A Luxembourg, sur invitation des Amitiés Françaises, M. Jacques Chastenot, de l'Académie Française, donne une conférence sur le sujet : « L'Angleterre d'aujourd'hui ».
- A la Chambre de Commerce à Luxembourg débute une série de soirées d'information, organisées par la Fédération des Commerçants du Grand-Duché, sur le sujet : « La gestion d'une entreprise commerciale ».
- A Rodange, « Exploration du Monde » présente le film « Hiver en Sibérie » d'Albert Mahuzier. Ce film est également présenté le 25 février à Esch-sur-Alzette et le 27 février à Luxembourg.
- 25 février : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'ALUPA invite à une conférence faite en langue allemande par M. Dr A. Suess sur le sujet : « Anwendung von radioaktiven Strahlen zur Schädlingsbekämpfung und Ertragssteigerung ».
- A Bonnevoie, sur invitation du Centre Culturel et d'Education Populaire, M. le professeur Armand Faber parle sur « Ghandi et la contestation de la violence ».
- 26 février : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le Conservatoire de Musique invite à une soirée lyrique et dramatique, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. A cette occasion sont présentées les pièces suivantes : « Il y avait foule au manoir » de Jean Tardieu, « Der Tod und der Tor » de Hugo von Hofmannsthal et l'opéra « Dido and Aeneas » de Henry Purcell. Ces pièces sont également présentées le 28 février au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette.
- A la Chambre de Commerce à Luxembourg, sur invitation de l'Université Internationale de Sciences Comparées, M. Armand Simon, Conseiller de Gouvernement, fait une conférence sur le sujet : « Un nouvel ordre de concurrence ».

- A Rodange, l'ensemble les « Trétaux de la Chouette » présente les pièces « Bernibus » de Jacques Raux et « Le condamné de Pickwicktown » d'André-Paul Antoine.
- 27 février : A Luxembourg, l'Association Luxembourgeoise pour l'Utilisation Pacifique de l'Energie Atomique (ALUPA) invite à la projection de films sur l'énergie nucléaire.
- Au Camp militaire à Diekirch, l'ensemble « Lie-wensfro' » d'Esch-sur-Alzette présente l'opérette « Enner bloem Himmel » de Jean-Pierre Kemmer.
- Au Carrefour à Luxembourg, le Cercle Amical Catholique invite à la projection de films sur la France.
- A la Maison des Jeunes au Limpertsberg débute un festival de Western américains, organisé par le Ciné-Club.

28 février : Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu la « Colette a Fernand Show », avec la participation de nombreux artistes luxembourgeois.

Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Gianfranco Rivoli, donne un concert. Ce concert est organisé par les Jeunesses Musicales.

A Luxembourg, la Société luxembourgeoise Teilhard de Chardin invite à une conférence faite par M. le professeur André Ligneul sur le sujet : « De la mort de Dieu à la mort de l'homme ».

A Luxembourg, l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique et l'Office National du Tourisme invitent à une projection de films sur les Etats-Unis d'Amérique.

Le Mois en Luxembourg

Mois de mars

3 mars : Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'ensemble « Theater in der Josefstadt Wien » présente la pièce « Sechs Personen suchen einen Autor » de Luigi Pirandello.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Théâtre municipal de Nancy » présente l'opérette « Les cent vierges » de Charles Lecocq.

A Wiltz, les Amis de la Musique de Chambre invitent à un concert donné par l'orchestre de chambre de Metz, placé sous la direction de Pierre Cao, avec le concours de la harpiste Mireille Flour.

A Luxembourg, sur invitation de l'Université Internationale de Sciences Comparées, M. Ernest Ley, Conseiller de Gouvernement, parle sur : « Le problème de l'équilibre de l'économie luxembourgeoise, notamment en rapport avec la politique régionale européenne et l'aménagement du territoire ».

4 mars : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, sur invitation de l'Université Populaire Catholique, Mgr Alfred Mille tient une conférence sur le sujet : « L'ancienne Egypte, sa civilisation, sa religion ».

A Luxembourg, la section des sciences de l'Institut grand-ducal invite à une conférence faite par M. Eugène Nitschké, de l'Institut d'hygiène et de santé publique, sur le sujet : « La contribution de la chromatographie sur couche mince dans la différenciation des types de virilisme et d'hirsutisme ».

5 mars : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le pianiste et chanteur de blues Memphis Slim donne du récital.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, les Amis de l'Autriche invitent à une soirée culturelle sur l'Autriche.

A Luxembourg, sur invitation de l'Université Internationale de Sciences Comparées, M. Carlo Hemmer, directeur de la Chambre de Commerce, donne une conférence sur le sujet : « La valeur de l'inestimable : ce qui échappe à la comptabilité nationale ».

6 mars : Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse rend visite à la maison de retraite de Junglinster et à la clinique gérontologique de l'Etat à Echternach et à l'église St-Pierre et Paul.

Au Lycée classique à Diekirch, M. le professeur Armand Faber tient une conférence sur le sujet : « Gandhi, apôtre et martyr de la violence ».

7 mars : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les « Galas Karsenty-Herbert » présentent la pièce « Un jour j'ai rencontré la vérité » de Félicien Marceau.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, les « Amis du Théâtre » et le « Centre Culturel Français » de Luxembourg invitent à la projection du film « Quai des Orfèvres » de H.J. Clouzot.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, les Amitiés Italo-Luxembourgeoises invitent à une conférence faite par M. Emmanuel Noel, Consul général de San Marino à Bruxelles, sur le thème : « San Marino, la plus ancienne république du monde ».

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, sur invitation de l'Ambassade de France à Luxembourg, M. Jean Jules Verne, ancien président du

Tribunal de grande instance de Toulon., petit-fils de Jules Verne, donne une conférence sur le sujet : « Jules Verne ou le sens de la perpendiculaire ». A cette occasion débute une exposition intitulée : « Jules Verne, prophète de notre temps ».

Au Ministère des Transports à Luxembourg, les Amis de l'Histoire invitent à une conférence faite par M. le professeur Ch. M. Ternes sur Alexandre Wiltheim, père de l'archéologie luxembourgeoise.

Au Casino syndical à Bonnevoie, M. Ernest Mandel, rédacteur en chef de l'hebdomadaire belge « La Gauche », préside une conférence-débat sur les perspectives du socialisme en Europe après mai 1968. Cette conférence est organisée par l'ASSOSS, le Clan et le Centre Culturel de Bonnevoie.

9 mars : Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, l'Union des sociétés de chant de la Ville de Luxembourg invite à un concert vocal et instrumental.

A la Chambre des Métiers à Luxembourg, M. Dr Mario Jacoby de l'Institut C.J. Jung de Zurich, tient une conférence en langue allemande sur le sujet : « Die Psychologie des Traumes in der Sicht von C.J. Jung ».

10 mars : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Nationaltheater Mannheim » présente la pièce « Rose Bernd » de Gerhart Hauptmann.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Badische Theater Karlsruhe » présente la pièce « Mutter Courage und ihre Kinder » de Bertolt Brecht.

A Luxembourg, la Société des Naturalistes luxembourgeois invite à une conférence faite par M. Jacques Bintz sur le sujet : « La géologie du Bon-Pays ».

11 mars : Au Théâtre municipal à Luxembourg, dans le cycle des « Soirées de Luxembourg », l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Mircea Basarab, donne un concert avec le concours du pianiste Bruno Leonardo Gelber.

Au Carrefour à Luxembourg, sur invitation de l'Association Luxembourgeoises des Universitaires Catholiques, l'écrivain Hermann Lenz lit des extraits de ses œuvres.

Au Casino syndical à Bonnevoie, le Centre culturel et d'éducation populaire invite à une table ronde sur le cours de morale laïque.

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, sur invitation des Amitiés Françaises, M. Bernard Dorival tient une conférence sur le thème : « L'influence du Japon sur la peinture française de Manet à Matisse ».

12 mars : A Luxembourg, dans le cadre de la session d'études économiques luxembourgeoises, M. Norbert Rischette, préposé du Service des Méthodes

et Information de l'Arbed, parle sur « La décentralisation : instrument de gestion pour les entreprises ».

A la Chambre des Métiers à Luxembourg, l'Union Royale Belge invite à une conférence faite par M. G. Papy, professeur à l'Université libre de Bruxelles, sur le sujet : « La mathématique moderne ».

A Luxembourg, M. Norbert Ewen, orienteur diplômé du Centre d'orientation professionnelle de l'Office national du Travail, parle sur : « Le problème des travailleurs handicapés : les aspects psychologiques, sociologiques et économiques ». Cette conférence est organisée par l'Université Internationale de Sciences Comparées.

Au Carrefour à Luxembourg, sur invitation de l'Université Populaire Catholique, le professeur Norbert Thill donne une conférence sur l'Espagne et ses innombrables trésors artistiques.

13 mars : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Théâtre municipal de Metz » présente l'opéra « Carmen » de Georges Bizet.

A Luxembourg, l'ALUPA invite à la projection de films scientifiques. Cette soirée est organisée par la British-Luxembourg Society.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, sur invitation de l'Université Internationale de Sciences Comparées, le professeur Cono Casella tient une conférence sur le sujet : « What can be done to promote better labor mobility ».

14 mars : Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'ensemble « Letzeburger Theater » présente la première de la revue 69 « Donnerwetzki ».

A Luxembourg, dans le cadre de la session d'études économiques luxembourgeoises, M. Georges Faber, conseiller juridique à l'Arbed, et M. Ernest Lecuit, expert comptable, parlent sur « L'harmonisation fiscale dans le cadre du marché commun ».

A Luxembourg, la Société luxembourgeoise Teilhard de Chardin invite à une conférence faite par M. André Devaux, professeur de philosophie à la Sorbonne, sur le sujet : « Albert Camus devant le Christianisme ».

Au Musée d'Histoire et d'Art à Luxembourg a lieu, dans le cadre de l'accord culturel italo-luxembourgeoise, le vernissage d'une exposition sur l'orfèvrerie populaire italienne.

A la Galerie Interart à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Gust Graas.

15 mars : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Wiener Tournee Theater » présente la comédie « Der Diener zweier Herren » de Carlo Goldoni.

A l'Ecole agricole de l'Etat à Ettelbruck, M. Mathias Berns, secrétaire général de la Centrale Paysanne, tient une conférence sur le sujet :

« Der Mansholtplan im Blickfeld der luxemburgischen Bauernschaft ».

A Luxembourg-Howald a lieu une réunion de travail du comité-directeur de l'Office International du Cinéma (O.C.I.C.).

A la Galerie d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition du peintre parisien Léon Zack.

A la Galerie Bradtké à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Maria Rygier.

16 mars : Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu une soirée de gala avec la participation de nombreux artistes luxembourgeois et étrangers au profit de la construction d'un home pour adolescents mentalement handicapés.

Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg a lieu une rencontre internationale du Mouvement « Focolore ».

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est présenté le nouveau récital de rire 1969 de Fernand Raynaud.

17 mars : Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, le « Cercle pour le théâtre néerlandais à Luxembourg » invite à la présentation de la pièce « Graftschrift voor George Dillon » de John Osborne.

18 mars : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Théâtre Royal de Gand » présente la pièce « Turandot » de Giacomo Puccini.

A Luxembourg débute une conférence internationale sur les chemins de fer, avec la participation des pays suivants : République Fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France, Italie, Luxembourg et Pays Bas.

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, le groupe « Théâtre et Poésie » de l'Ecole Européenne présente le spectacle poétique « Amour et liberté ».

19 mars : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, le professeur Pierre Kill fait une conférence sur le sujet : « Le roman de Boris Vian ». Cette conférence est organisée par le Centre Culturel.

20 mars : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, la musique militaire luxembourgeoise, placée sous la direction du capitaine Norbert Hoffmann, donne un concert.

Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, l'Ambassade d'Italie à Luxembourg et les Amitiés Italo-Luxembourgeoises invitent à une conférence donnée par le professeur Norbert Thill sur le thème : « A travers la Sicile ».

Au Ministère des Affaires Etrangères à Luxembourg, M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, donne une réception en l'honneur d'étudiants africains participant à un colloque à Luxembourg.

Au Ministère des Transports à Luxembourg débute une réunion du groupe de travail européen des cartes UNICEF.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, sur invitation de la société DEDID, M. Fernand Herman, directeur à la Société nationale d'Investissement en Belgique, tient une conférence sur le sujet : « Le financement des entreprises par le capital à risque ».

A la Chambre des Métiers à Luxembourg, la British-Luxembourg Society invite à une soirée de poésies et de chansons, avec le concours du « New World Theatre Club ».

21 mars : Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'ensemble « Le Rideau de Bruxelles » présente la pièce « La guerre de Troie n'aura pas lieu » de Jean Giraudoux.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, la société DEDID invite à une conférence faite par M. Joseph Sinner, rédacteur en chef du code fiscal, sur l'impôt sur le revenu.

23 mars : Au cimetière militaire américain à Hamm a lieu une cérémonie commémorative à la mémoire des soldats américains tombés au Luxembourg pendant la deuxième guerre mondiale.

En l'église du Sacré-Cœur à Luxembourg, la chorale mixte des instituteurs réunis placée sous la direction de Norbert Zeches, donne un concert spirituel.

A Belvaux, le Centre culturel invite à la présentation de la revue « Et gét erem hiergop » de Félix Faber.

A Mersch a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Michel Reuter.

A Diekirch, la chorale « Sängerbond », placée sous la direction de Jos. Kinzé, interprète « Das Lied von der Glocke » d'Andreas Romberg.

24 mars : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, l'« Opéra de Wallonie » de Liège présente l'opéra « Roméo et Juliette » de Charles Gounod.

Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse rend visite aux écoles pour enfants handicapés de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette.

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, sur invitation des Amitiés Françaises, M. Raymond Las Vergnas, de Paris, tient une conférence sur le sujet : « Graham Greene ou le romantisme du péché ».

A Luxembourg, la Société des Naturalistes luxembourgeois invite à une conférence faite par M. Joseph Barthel sur le thème : « La pollution de l'eau et les moyens d'y remédier ».

A Tétange, M. D' Emile Duhr, médecin-inspecteur à la Santé Publique, parle sur la transfusion sanguine d'hier et d'aujourd'hui.

25 mars : Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, l'orchestre du Conservatoire de la Ville de Luxembourg, placé sous la direction de Josy Hamer, donne un concert symphonique avec le concours des solistes Colette Henicot-Schoepges, piano, et Auber Stradaroli, clarinette.

26 mars : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, la « Compagnie Jacques Fabbri » présente la pièce « Les Suisses » de P.A. Bréal.

A l'ancien Théâtre municipal à Luxembourg a lieu le vernissage d'une exposition de reproductions photographiques de vieilles gravures et lithographies de la forteresse de Luxembourg et de sites du Grand-Duché, réalisée par MM. Nicolas Sibenaler et Nicola Romano.

A Luxembourg, la British-Luxembourg Society invite à une conférence faite par M. Theodore C. Barker, professeur à l'Université de Kent, sur le sujet : « Britain and Europe — An historian's View ».

En l'église paroissiale de Limpertsberg, M. Pierre Drauth, professeur au Conservatoire de Luxembourg, donne un récital d'orgues.

27 mars : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, l'ensemble « Deutsches Schauspielhaus Hamburg » présente les pièces « Der Bau » et « Ein Bericht für eine Akademie » de Franz Kafka.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Union Royale Belge invite à la conférence faite par M. Jean-Léon Charles, professeur d'histoire à l'École royale militaire à Bruxelles, sur le sujet : « Napoléon et la légende ».

28 mars : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Pierre Cao, donne un concert, avec le concours du violoniste Philippe Hirschhorn, 1^{er} prix du Concours international Reine Elisabeth 1967.

Au Carrefour à Luxembourg, l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques invite à une conférence faite par M. l'abbé Claude Troisfontaines, de l'Université de Louvain, sur le sujet : « Le problème actuel de Dieu ».

29 mars : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Stadttheater Mainz » présente l'opérette « Gasparone » de Karl Millöcker.

Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, les Amitiés Portugal-Luxembourg invitent à un concert donné par la chorale de l'Université de Porto.

A Luxembourg débute un stage « Connaissance du Luxembourg », organisé par le Service National de la Jeunesse, avec la participation de jeunes Belges, Français et Luxembourgeois.

A Luxembourg, l'Association luxembourgeoise des Ingénieurs et Industriels invite à une conférence faite par M. Léopold Moulin, de Bruxelles, sur le sujet : « Les pratiques de gestion prévisionnelle d'entreprises ».

30 mars : Au Lycée classique à Diekirch, les Petits Chanteurs de Notre-Dame de Bar-le-Duc donnent un concert.

31 mars : Au Foyer Européen à Luxembourg, l'Association Européenne des Enseignants, en collaboration avec l'Union Européenne des Fédéralistes du Luxembourg, invite à la présentation de films sur l'Europe et l'Afrique.

A Luxembourg débutent les journées internationales d'études, organisées par la section luxembourgeoise de l'Association européenne des Enseignants.

A Luxembourg, la British-Luxembourg Society invite à la projection de films sur la Grande-Bretagne.

